

Archives cantonales vaudoises

Rapport d'activité 2003



Photographies: Olivier Rubin-Mazzara

ADRESSE: Archives cantonales vaudoises

Rue de la Mouline 32

1022 CHAVANNES-PRES-RENENS

TELEPHONE: National: 021 316 37 11

International: + 41 21 316 37 11

FAX: National: 021 316 37 55

International: +41 21 316 37 55

E-MAIL: info.acv@vd.ch

INTERNET: http://www.archives-cantonales.vd.ch

ACCES: - Transports publics: Métro-Ouest dès Lausanne-Flon

(Centre-Ville) ou dès Renens-CFF, arrêt "Mouline".

- Par la route : depuis le centre-ville, direction "Genève" ou "Université", route de Chavannes/route de la Maladière,

rue du Léman (sous l'autoroute), rue de la Mouline.

- Par l'autoroute : direction "Lausanne-Sud", sortie "Université/EPFL", direction "Sciences humaines", traverser le métro, direction "Chavannes/La Mouline".

- Places de parc devant le bâtiment : s'inscrire à la

réception.

HEURES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h. 00 - 17 h. 00

Mercredi: 14 h. 00 - 19 h. 00

FERMETURE ANNUELLE: Deux premières semaines de mars

SOCIETES AYANT

LEUR SIEGE AUX ACV : Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Cercle vaudois de généalogie

Rédaction de la partie administrative : Christian Gilliéron

Lectorat: Christian Gilliéron et Gilbert Coutaz, Chavannes-près-Renens, mai 2004

1000 exemplaires

Introduction

Trois éléments ont particulièrement marqué l'année 2003 pour les Archives cantonales vaudoises : les études en vue de la densification des locaux de stockage, poursuivies en 2003 et qui ont abouti à la rédaction d'un exposé des motifs dont la discussion par le Grand Conseil est agendée pour 2004 ; les changements intervenus dans le personnel ; l'aboutissement du projet double (livre et base de données accessible par internet) du *Panorama des Archives communales vaudoises, 1401-2003*, débuté en mars 1998 et qui aura mobilisé durant plus de cinq ans une partie du personnel, avec la collaboration des archivistes professionnels vaudois, ainsi que l'aide financière du canton et des communes.

1. Personnel

1.1. Personnel régulier

Directeur : Gilbert Coutaz
Adjoint du directeur : Christian Gilliéron

Adjoint, chargé des relations avec

les communes : Robert Pictet
Archivistes : Olivier Conne
Jérôme Guisolan

Pierre-Yves Favez (80 %)

Assistant-archiviste principal : Jean-Marc Falciola (dès le 1^{er} octobre 2003)
Assistante-archiviste : Claudia Margueron (dès le 1^{er} janvier 2004)
Employés de salle : Daniel Cavin (jusqu'au 31 décembre 2003)
René Payot (jusqu'au 30 septembre 2003)

Photographe: Olivier Rubin-Mazzara (75 %)

Relieuse-restauratrice: Anne Bellanger (50 %); vacat (50 %)

Premières employées d'administration : Corinne Brélaz

Carole Laubscher

Concierge: Remo Marchello (Service immobilier et

logistique)

Les départs à la retraite de René Payot et de Daniel Cavin, après respectivement 35 et 31 ans de service dans l'administration cantonale, dont 30 et 28 ans aux ACV, ont permis de reconsidérer les deux postes et de les valoriser à l'examen des nouvelles exigences de la consultation et de la réorganisation de l'institution, d'où leur changement de dénomination. MM. Payot et Cavin auront assuré la transition des usagers des ACV entre les locaux de la rue du Maupas 47, à Lausanne, et ceux de la rue de la Mouline 32, à Chavannes-près-Renens, et auront marqué de leurs personnalités l'accueil des lecteurs.

En 2003, Mme Bellanger a momentanément réduit son temps de travail à 30 %. Elle a été remplacée partiellement par Mme Anne-Cavallini-Fuhrer, le solde du montant économisé étant utilisé pour augmenter temporairement le taux d'activité de la mandataire chargée de la bibliothèque. L'engagement fixe d'une deuxième personne pour reprendre le mi-temps définitivement libéré par Mme Bellanger a pu intervenir au début de 2004.

1.2. Personnel auxiliaire

Six auxiliaires rétribués à l'heure par les ACV ont réalisé des travaux d'inventaire de fonds d'archives, de saisie informatique, de préservation/restauration et de bibliothéconomie :

- M. Yohannes Abraham a classé et inventorié le fonds de l'Association suisse d'aide aux sourds démutisés (PP 799)
- Mme Anne Cavallini-Fuhrer a remplacé Mme Anne Bellanger, restauratrice des ACV, lors du congé non-payé de celle-ci
- Mme Hélène Denebourg a inventorié plusieurs versements de Registres fonciers de district et a assuré l'indexation informatique de différents fonds privés
- Mme Sandrine Fantys a terminé le rapport général sur la section C (parchemins et papiers médiévaux et modernes) et rédigé les répertoires numériques des sous-sections C XVII (Hors du Pays-de-Vaud) et C XXI (Fragments divers de parchemins, souvent d'origine liturgique) ; ce travail a été partiellement subventionné par la Confédération
 - Mme Danielle Javet a assumé la gestion de la bibliothèque (voir section 7)
- M. Beda Kupper a terminé l'analyse et la saisie des inventaires des Archives communales du canton de Vaud, des origines à 1960 (projet *Panorama des Archives communales du canton de Vaud*); le financement de son travail a été assuré par les ACV, alors que le projet a bénéficié de subventions fédérale et cantonale en matière de protection de biens culturels
- M. Alexandre Pahud a terminé l'inventaire des parchemins médiévaux de l'important fonds de la famille de Cerjat (P Cerjat I) (travail partiellement subventionné par la Confédération).

Deux auxiliaires rémunérés à l'heure par des tiers ont pu être employés pour différents travaux de sélection, de classement et d'inventaire d'archives (sans compter les personnes partiellement subventionnées par des tiers et mentionnées ci-dessus) :

- M. Philippe Barras a effectué, chez le Juge d'instruction cantonal et dans les quatre Offices d'instruction pénale du canton, le tri systématique des documents à éliminer ou à verser aux ACV; puis il a classé, inventorié et saisi dans la base de données tous les versements de ces offices; cette opération, liée à la réforme de l'Ordre judiciaire, était financée par le Secrétariat général de celui-ci
- M. Fabrice de Icco a poursuivi le classement et l'inventaire des archives de la famille de Blonay, déposées par lots successifs aux ACV; ce travail est financé par la Fondation du château de Blonay (PP 637).

Trois auxiliaires payées à l'heure, Mmes Gisèle Gandillon, Isabella Marques (jusqu'au 31 octobre) et Ana Reyes de Sanchez ont secondé le concierge dans ses tâches d'entretien (budget du Service immobilier et logistique).

Dans le cadre de programmes d'emploi temporaire subventionné ou de réinsertion professionnelle, les ACV ont pu bénéficier de la collaboration de 5 personnes (dans certains cas, partiellement sur 2001 ou 2003), généralement pour des périodes de 6 mois :

- Mmes Pascale Gjorgjiev, Chantal Leuba, Blagica Subasik et Christiane Wuerchoz ont secondé les secrétaires et la bibliothécaire, et effectué des tâches de saisie informatique

- M. Jacques Roessinger a réalisé des travaux de contrôle d'inventaires, de manutention et d'étiquetage, en particulier des versements des Registres fonciers de district.

MM. Julien Clavel, Eloi Contesse, Patrice Soom et Yvan Jutzi ont effectué aux ACV des périodes de service civil de un à cinq mois, pendant lesquelles ils ont effectué des travaux de tri, de classement et d'inventaire de fonds d'archives.

Six personnes ont exécuté aux ACV des peines de 20 à 100 heures de travaux d'intérêt général (TIG), gérés par la Société vaudoise de patronage. Elles ont été employées à des travaux de classement, de manutention, d'étiquetage et de conditionnement.

Les ACV collaborent à la formation des apprentis assistants en information documentaire (AID) de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU) en les recevant deux mois au cours de leur 2^e année et 1,5 mois pendant leur 3^e année, afin de leur fournir l'expérience professionnelle nécessaire à garantir leur polyvalence (l'apprentissage d'AID est commun aux domaines de la bibliothèque, de la documentation et de l'archivistique). A raison de deux personnes par volée, ce sont donc quatre apprentis de la BCU qui sont reçus chaque année par les ACV. En 2003, ce sont ainsi Mme Laure Burki et M. Yann Brodard qui ont effectué leur stage d'archivistique de 2^e année (en janvier-février) et Mme Tiphaine Blatter et M. Florent Burkhardt celui de 3^e année (de la mi-mars à la fin avril). De surcroît, un cinquième apprenti de la BCU, M. Hervé Jolivey, a également effectué son stage de 2^e année aux ACV, au mois de juillet (à plein temps).

Cinq personnes, Mmes et MM. Sarah Amsler, Pierre-André Fink, Boris Héritier, Coralie Pittet et Lionel Rhyn, ont suivi aux ACV, pendant six mois en général, des stages professionnels en vue de leur admission à la Haute école de gestion (HEG) de Genève - Département information et documentation, ou au Certificat de formation continue en information documentaire (CESID) de l'Université de Genève. Suivant des programmes de travail individuels de difficulté croissante, elles ont collaboré aux différents travaux des ACV, principalement le classement des fonds et la création des instruments de recherche, puis rédigé seules de nombreux inventaires de fonds officiels et privés.

Mme Florence Dugrillon, conservatrice stagiaire à l'Institut National du Patrimoine, à Paris, a effectué, du 8 avril au 23 mai, son stage international aux ACV. Pendant celui-ci, elle a effectué une étude approfondie des fonds privés conservés par l'institution et rédigé un important rapport sur ce thème.

Onze personnes, Mmes et MM. Carole Alloi, Pablo Andrié, Charlotte Benzi, Sibylle Champion, Myriam Ducret, Maryse Dupraz, Marc Gattlen, Cindy Glauser, Cindy Guignard, Mélanie Patry et Laurence Wegener ont suivi des stages d'orientation professionnelle d'une semaine organisés en collaboration par les Archives de la Ville de Lausanne (2 jours), les Archives du Comité international olympique (1 jour) et les ACV (2 jours).

M. Claude Nicod a offert bénévolement ses services aux ACV, pour des travaux de classement et d'inventaire du fonds privé qu'il a remis aux ACV.

Il faut souligner à nouveau que le recours en nombre à du personnel auxiliaire et temporaire, auquel les ACV sont contraintes pour satisfaire la réception d'archives et tenter de traiter les arriérés, impose un important encadrement et une grande déperdition de forces en raison de la limitation des mandats. Il est à relever par ailleurs qu'une bonne part du financement des mandataires provient d'apports de l'Ordre judiciaire ou extérieurs à l'administration.

1.3. Formation permanente du personnel

Outre différentes réunions ou visites auxquelles ils ont assisté, organisées notamment par l'Association des archivistes suisses (AAS), l'Association vaudoise des archivistes (AVA) ou le Forum des archivistes de Genève, les membres du personnel des ACV ont suivi les formations suivantes :

- Mme Bellanger, un séminaire sur l'utilisation de l'intelligence émotionnelle
- M. Conne, des séminaires sur le records management et sur XML (eXtensible Markup Language), et un atelier XML/EAD (Encoded Archival Description)
- M. Coutaz, un séminaire sur le records management et un atelier XML/EAD
- M. Gilliéron, des séminaires sur le records management, sur l'archivage électronique et sur l'affirmation de soi
- M. Guisolan, le certificat de formation continue en archivistique (Universités de Lausanne, Berne et Genève) et un atelier XML/EAD
- Mme Laubscher, un séminaire sur l'organisation du travail et la gestion du temps
- M. Pictet, des séminaires sur la maîtrise des flux de l'information, sur le guichet virtuel et sur le records management
- M. Rubin-Mazzara, des séminaires sur les formats d'impression numérique, sur la publication de sites internet et sur JumboScan.

2. <u>Bâtiment et équipement</u>

Année transitoire dans la reconsidération du bâtiment, l'année 2003 a permis de vérifier la qualité des mesures climatiques des zones publiques et de stockage; les critères de mesure ont été affinés et des mesures complémentaires ont été proposées dans le rapport de l'entreprise en charge du dossier. L'étanchéité de certaines surfaces a été améliorée, le canal souterrain qui entoure le bâtiment a été curé, les portes palières qui laissaient passer trop d'air ont été modifiées. Il a également fallu intervenir sur la toiture.

Le secrétariat a été équipé de nouvelles chaises ergonomiques.

Les ACV ont présenté leur bâtiment aux Services techniques et aux Archives de la Ville de Fribourg (7 mai) et de l'Etat de Neuchâtel (23 octobre).

L'année 2003 a permis de finaliser l'exposé des motifs concernant la densification des locaux de stockage, qui a nécessité le recours à des spécialistes et la rédaction de plusieurs rapports. Le directeur a suivi directement tout le dossier et a participé aux diverses réunions de travail.

3. Informatique

L'accroissement du parc de machines, le passage pour la bureautique à un nouveau système d'exploitation et l'ouverture au public sur internet de l'*Inventaire général des archives communales vaudoises avant 1961* ont marqué l'année 2003. Ces changements sont tous intervenus en décembre.

Sept nouveaux ordinateurs personnels, dont trois portables, ont été acquis. Les ACV disposent ainsi de 29 postes, dont trois à l'usage du public pour la consultation du catalogue de la bibliothèque et d'internet. Dans la foulée de ces acquisitions, 23 postes ont passé au système d'exploitation Microsoft Windows XP et à la suite bureautique Office XP. Pour le catalogage de la bibliothèque, la nouvelle version VTLS Client Virtua 42.4 a été installée, au mois d'août.

En novembre, la base de données ACV a été améliorée par l'ajout et la modification de champs, principalement dans les tables « Collection de reproductions » et « Collection de photographies ».

En juin, les bases de données ont été migrées sur un nouveau serveur SUN Solaris 8 et sur la nouvelle version 9.1 de BASIS-Plus. En fin d'année, pour les besoins du site web et avec l'aide financière du projet *Panorama des Archives communales du canton de Vaud*, les ACV ont fait l'acquisition de nouvelles licences BASIS, passant à 25 accès simultanés, tous modules confondus.

En 2003, la base de données ACV a été enrichie de 2'090 (en 2002 : 5'371) notices : 1'771 (3'670) décrivent des pièces ou des dossiers d'archives, 45 (831) des fonds, versements ou collections, 112 (147) des entrées d'archives, 158 (682) des documents microfilmés et 4 (41) d'autres objets. A la fin de l'année 2003, 78 % (77%) des fonds, versements ou collections conservés aux ACV sont décrits dans la base de données.

Le projet, entamé en 1998 dans la perspective de la célébration du bicentenaire du canton de Vaud en 2003, de création d'une autre base de données a été achevé à la fin de cette année. Cette seconde base, dénommée *Inventaire général des Archives communales vaudoises avant 1961*, contient l'ensemble des informations contenues dans les inventaires d'Archives communales, des origines à 1960, soit : 195'416 notices décrivant des documents (pièces, dossiers ou séries), 484 notices concernant des inventaires et 382 notices se rapportant aux communes. Elle a été testée et ses données consolidées.

Grâce à l'engagement de la web publisher du Département et de l'équipe informatique de l'UID-DIRE, un site internet spécifique a été ouvert le 1^{er} décembre 2003, en parallèle de celui des ACV, pour permettre l'accès du public à cette nouvelle base de données. Son adresse est la suivante : www.archives-cantonales.vd.ch/Communes. C'est une étape importante dans le rôle que le site des ACV peut jouer dans la diffusion des informations.

Par ailleurs, le site internet des ACV a été mis à jour régulièrement et les statistiques de l'Etat démontrent qu'il est parmi les sites les plus consultés de l'administration vaudoise. Son adresse a été simplifiée en novembre ; elle est désormais : http://www.archives-cantonales.vd.ch

Les ACV ont visité le Service des archives de l'Université de Lausanne afin de s'informer sur le projet de celles-ci de numériser et de mettre à disposition sur internet un important fonds documentaire relatif à l'histoire de l'Université (dont des documents des ACV), et d'examiner les éventuelles possibilités de collaboration dans ce domaine.

4. Relations avec les producteurs d'archives

4.1. Relations avec l'administration cantonale

135 visites ont été effectuées dans les services et offices de l'administration cantonale, ce qui constitue un record. Celui-ci est dû avant tout aux 76 visites effectuées dans l'Ordre judiciaire, dont 63 auprès du Juge d'instruction cantonal et des Offices d'instruction pénale, où les archives ont été systématiquement triées. Le Département de l'économie (16 visites) et le Département de la santé et de l'action sociale (15 visites, dont 13 au Service de la santé publique) ont à nouveau été l'objet d'une attention soutenue de la part des archivistes.

Sur intervention des ACV, la directive émise par le Conseil d'Etat en décembre 2002 sur l'usage généralisé du papier recyclé a été adaptée aux exigences de la conservation. Le 2 juillet, le Conseil d'Etat a admis le principe, dans des cas bien précis, du recours au papier d'archives. La CADEV et les ACV ont été chargées, pour une période probatoire de quatre ans, de l'application et du contrôle de cette décision, qui fera l'objet d'une évaluation par les ACV, à fin 2006.

En vue de la mise en place d'une formation spécifique destinée aux personnes en charge de la gestion des archives dans l'administration cantonale, les ACV ont écrit à l'ensemble des services et offices de l'administration et de l'Ordre judiciaire vaudois pour qu'ils désignent chacun un "préposé à la gestion des archives". Le premier cycle de formation (de 2 jours) débutera en mai 2004. La rédaction d'une publication à l'intention de ces préposés a été entamée, avec le concours de M. Daniel Ducharme, enseignant d'archivistique à la Haute école de gestion de Genève.

Toujours dans la perspective de renforcer les contacts avec les producteurs d'archives, les ACV ont donné pour la première fois, le 25 juin, dans le cadre du Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP), une formation destinée aux cadres de l'administration, sous forme d'un séminaire d'un jour intitulé *Gérer les archives d'aujourd'hui et d'après-demain*.

Les ACV ont été impliquées dans la réflexion conduite par le Service de justice, de l'intérieur et des cultes, sur la rédaction des rapports d'activité des préfets.

MM. Coutaz et Conne font partie, respectivement, des groupes de travail « Gestion transversale » et « Schéma directeur », mis sur pied dans le cadre de l'audit du Service des affaires culturelles. Ils ont été amenés à produire plusieurs documents.

L'optimisation de la gestion des archives, en particulier de leur tri, puis de leur élimination ou versement aux ACV, passe par la rédaction de « calendriers de conservation » (listes des documents produits ou reçus, avec indication du délai de conservation et du sort final), effectuée en collaboration par les services ou offices producteurs et les ACV. Une part importante des relations des ACV avec les différents secteurs de l'administration cantonale et de l'Ordre judiciaire est donc consacrée à la promotion et à la réalisation de ces instruments de gestion des archives.

Un calendrier de conservation pour les archives des Offices d'impôt de district et pour l'Administration cantonale des impôts a été élaboré et approuvé.

Plusieurs calendriers de conservation des archives sont en cours de rédaction au Département de l'économie :

- à la Police cantonale du commerce, le projet interrompu en 2001 à la suite de la réorganisation et du déménagement du service (devenu office entre-temps), a été repris sur

d'autres bases en 2003 ; une première version du calendrier est actuellement en cours de correction ;

- dans le secteur Pôles de développement du Service de l'économie et du tourisme, un projet a démarré en été puis a été suspendu, le Service devant tout d'abord réviser son plan de classement ; le travail sur le calendrier devrait pouvoir reprendre au printemps 2004 ;
- au Service de l'éducation physique et du sport, un plan de classement et un calendrier de conservation ont été initiés ; les projets sont en cours de validation.

Le Service de l'aménagement du territoire a engagé un mandataire pour organiser un système de gestion de ses documents comprenant notamment un calendrier de conservation. Le projet de celui-ci a été transmis aux ACV à la fin décembre.

Au Service de la santé publique, le mandataire, spécialiste de l'histoire de la médecine, encadré par l'archiviste des ACV en charge des relations avec le Département de la santé et de l'action sociale, a évalué et trié 200 mètres linéaires (m.l.) environ de dossiers d'autorisation de pratiquer des professionnels de la santé des trois premiers quarts du $20^{\rm e}$ siècle. Au terme de cette analyse, 27 m.l. ont été versés aux ACV et 50 m.l. éliminés, le solde demeurant au Service. Par ailleurs, il a entièrement réorganisé le dépôt d'archives intermédiaires et a entrepris la rédaction d'un calendrier de conservation pour les sections administrative et médicale.

Après les archives notariales conservées par les ex-Tribunaux de district en 2000 et les archives des Justices de paix en 2001-2002, une nouvelle opération de tri systématique des archives d'un type d'offices judiciaires, suivi d'élimination ou versement aux ACV et d'inventaire immédiat des documents ainsi reçus, a pu être organisée en 2003, visant cette fois-ci les Offices de poursuites et faillites, encombrés de milliers de mètres linéaires de documents. Elle a cependant été interrompue en février déjà et repoussée à 2004, le Secrétariat général de l'Ordre judiciaire (SGOJ) ayant demandé aux ACV de régler prioritairement le problème des archives des Offices d'instruction pénale, où la situation s'avérait plus pressante encore.

Une personne spécialement formée et encadrée par les ACV, et payée par l'Ordre judiciaire, a donc été employée à ces tâches toute l'année, recensant et évaluant 2'500 m.l. de documents conservés par l'Office du Juge d'instruction cantonal et par les quatre Offices d'instruction pénale. Au préalable, un calendrier de conservation des archives de ces Offices avait été rédigé par les ACV, avec le concours du Juge d'instruction cantonal et de deux premiers Juges d'instruction, puis approuvé par le Tribunal cantonal. Les documents sélectionnés ont été versés aux ACV à la fin janvier 2004.

Au terme de l'opération, 321 m.l. de documents judiciaires périmés ont été préparés pour l'élimination immédiate et 206 m.l. pour versement aux ACV. Dans le même temps, 894 m.l. supplémentaires de dossiers pénaux qui atteindront d'ici à 2020 le terme de leur délai de conservation de 30 ans, ont déjà été triés et pourront donc être éliminés année après année sans nouvelle intervention des ACV. L'investissement en temps a été de 100 % d'ETP pour le SGOJ (engagement du mandataire) et de 20 % d'ETP pour l'archiviste des ACV.

Du fait de la création de la Haute Ecole Pédagogique (HEP), les trois Ecoles normales et le Séminaire Pédagogique de l'Enseignement Secondaire (SPES) ont cessé leurs activités. Les archives de l'Ecole normale de Lausanne ont déjà été versées aux ACV en 2002 et celles de l'Ecole normale de Burier ont suivi cette année.

L'opération de reconstitution du fichier des maîtres primaires et secondaires conservé par l'Office du personnel enseignant, qui avait été dispersé et que les ACV souhaitent conserver à terme, a été terminée, grâce au personnel que les ACV ont pu mettre à disposition.

Le Service de la population a poursuivi son projet de numérisation intégrale du fichier de la Police des étrangers 1950-1988, dans le cadre duquel les ACV avaient été consultées. Les documents originaux seront ensuite versés aux ACV et les prises de vue intégreront déjà les cotes d'archivage définitives.

Des contacts ont été établis avec les responsables de l'informatique du CHUV pour examiner la question de l'archivage électronique des documents administratifs. Une première réunion d'échanges a eu lieu le 23 juin.

Les autres contacts avec les détenteurs d'archives ont essentiellement eu pour objet des conseils d'organisation et la préparation d'éliminations ou de versements.

Les ACV ont autorisé les services ou offices de l'administration cantonale et de l'Ordre judiciaire à éliminer 1'118 m.l. d'archives dont le délai d'utilité administrative ou juridique était écoulé et dont l'intérêt historique ne justifiait pas le versement. Ces éliminations sont protocolées dans des bordereaux ad hoc.

Un séminaire de deux jours sur les principes et méthodes de classement a été donné à 14 personnes dans le cadre du Centre d'Education Permanente pour la fonction publique (CEP). A ce cours désormais traditionnel s'est ajouté, cette année, le séminaire d'un jour destiné aux cadres et mentionné au début du présent chapitre.

4.2. Relations avec les communes

La loi du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles et le règlement du 6 octobre 1989 pour les Archives cantonales vaudoises, prévoient notamment que celles-ci ont pour mission de veiller à ce que les archives des communes ne courent pas le risque d'être détériorées, dilapidées ou perdues. Faute de moyens, l'aide apportée par les ACV aux municipalités du canton est limitée, pour l'essentiel, à la fourniture de conseils aux personnes en charge des archives.

En 2003, 21 (43) visites ont ainsi été effectuées, dans les communes suivantes : Baulmes, Bercher, Bex, Blonay, Bougy-Villars, Burtigny, Chavannes-près-Renens/Ecublens/Jouxtens-Mézery/Prilly, Mauborget, Mont-sur-Rolle, Nyon, Orbe, Payerne, Saint-Cergue, Saint-Sulpice, Suscévaz, Villeneuve, Villette, Vullierens, Yvonand. Les inventaires réalisés sont mentionnés dans la section 6.5.

Dans le cadre du projet *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003*, les ACV ont trouvé un appui constant auprès des communes pour la rédaction des chapitres du livre (participation des archivistes communaux) et le financement du projet. L'Union des communes vaudoises a relayé les diverses informations du projet auprès des communes et a accepté d'insérer gracieusement, depuis son site internet (www.ucv.ch), un lien permanent pour chaque commune au site de l'*Inventaire général des archives communales vaudoises avant 1961* hébergé par les ACV (voir section 3). Une fête organisée par les ACV a réuni tous les auteurs du livre, le 27 novembre, au Caveau communal de Lutry.

La rédaction de pages complémentaires au *Guide pratique de gestion des Archives communales vaudoises*, paru en octobre 1999, a été entamée à la fin de l'année 2003. Elles porteront avant tout sur l'évaluation des archives élaborées dans les communes depuis 1960, l'archivage électronique et la fusion des communes.

M. Pictet a dirigé la rédaction d'une brochure intitulée *Exposer les archives*. *Suggestions pratiques*, publiée par l'Association vaudoise des archivistes.

Il a également présenté une conférence intitulée *Une approche renouvelée des archives communales : réalisations concrètes*, le 18 septembre à Vaumarcus, à l'occasion de la Journée des syndics des communes du district de Grandson 2003.

4.3. Relations avec les particuliers et les institutions de droit privé

Dans le cadre de la gestion des fonds privés ou para-administratifs, 21 (49) rencontres ont eu lieu avec des personnes physiques ou morales détentrices de fonds d'archives, en vue d'une donation ou d'un dépôt ou afin de les conseiller en matière de classement et de conservation. Il s'agit notamment de : l'Atelier d'archéologie médiévale à Moudon, le Bon Départ à Saint-Légier, M. Jaques Bonnard à Lausanne, M. Michel Bonnard à Saint-Sulpice, M. Laurent Bridel à La Croix-sur-Lutry, M. Jean-Rodolphe Bugnion à Crans-près-Céligny, l'Ecole d'études sociales et pédagogiques à Lausanne, M. Jean Emery à Lausanne, Energie Ouest Suisse à Lausanne, la Fondation des archives photographiques Dériaz à Baulmes, la Fondation Jeunesse et Familles à Lausanne, Mme veuve Louis Guisan à Lausanne, L'Oeuvre à Lausanne, M. Edmond de Palézieux à Vevey, M. Jean-Pierre Roulin à Pailly, La Suisse Assurances à Lausanne, Mme Eliane Stallybrass à Avully.

5. Accroissement des fonds d'archives

5.1. Versements d'archives publiques

17 (69) services ou offices de l'administration ou de l'Ordre judiciaire ont procédé à 21 (70) versements, totalisant 343 (461) m.l. L'importante différence du nombre de services ou offices versants par rapport à 2002 s'explique par les versements groupés, cette année-là, de 58 Justices de paix. Les principaux fournisseurs ont été le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) (87 m.l. du Service des affaires culturelles) et le Département des finances (DFIN) (84 m.l. du Registre foncier d'Aigle).

Il est à noter que la raréfaction de la place disponible aux ACV et les incertitudes relatives au projet de densification qui est en cours, ont imposé des choix drastiques et obligé à différer certains versements. Au surplus, toujours pour des questions de place, plusieurs versements de cette année, ainsi qu'un très volumineux versement antérieur, ont dû être acheminés vers le dépôt annexe loué par les ACV à l'avenue Florissant 38, à Renens, qui est ainsi déjà aux deux tiers plein. Les documents y demeurent entreposés sur les palettes qui ont servi à les transporter et ne peuvent donc pas être inventoriés. Leur consultation est de ce fait pratiquement impossible. Cette solution de fortune durera jusqu'à ce que les premiers travaux de densification des dépôts des ACV aient pu être réalisés.

Ont procédé à des versements :

Autorités politiques :

• Assemblée constituante : archives de l'Assemblée, 1999-2002 (SD 1)

Département de la sécurité et de l'environnement :

• Police cantonale : dossiers Défense civile et ORCA, 1970-2002 (SB 142)

Département de la formation et de la jeunesse :

• Ecole normale de Burier : archives de l'Ecole, 1968-2002 (SB 141)

Département des institutions et des relations extérieures :

- Notaires du canton de Vaud : onglets et registre d'un notaire ayant cessé ses fonctions, 1953-1992 (SB 109)
- Préfecture du district de Nyon : documents relatifs aux communes et divers, 1862-2002 (SB 139)
- Service des affaires culturelles : dossiers et correspondance de l'ex-Service de l'enseignement supérieur, des affaires culturelles et des cultes, 1979-1988 ; idem de l'ex-Service des activités culturelles, 1989-1992 (SB 143)
- Paroisse d'Assens : archives de la Paroisse, 1887-2000 (SB 104)
- Paroisse de Goumoens-la-Ville : archives de la Paroisse, 1807-2002 (SB 136)
- Paroisse d'Oulens-sous-Echallens : archives de la Paroisse, 1576-2000 (SB 137)

Département de la santé et de l'action sociale :

• Service de la santé publique : archives de la Division médicale, 1900-1993 (SB 124)

Département de l'économie :

• Police cantonale du commerce : archives du Service, 1940-1993 (SB 138)

Département des infrastructures :

• Service des bâtiments : archives relatives à la restauration de la Cathédrale de Lausanne, 2001-2003 (SB 52)

Département des finances :

- Registre foncier d'Aigle : registres, 1859-1973 (SB 140)
- Office d'impôt de district d'Echallens : dossiers échantillonnés, 1980-1985 (SB 144)

Ordre judiciaire:

- Tribunal des mineurs : sélection de dossiers des causes, 1972 ; sélection de dossiers d'exécution des jugements, 1980-1992 (SC 5)
- Office des poursuites et faillites de Nyon : dossiers de faillites, 1944-1988 (SC 132)
- Office des poursuites et faillites d'Aubonne : dossiers de faillites, 1951-1988 (SC 133).

Communes:

Des arrêtés du Conseil d'Etat des 22 janvier 1946, 10 avril 1959 et 13 août 2001 prévoient le versement aux ACV des anciens registres de notaires, de cours de justice et de consistoires, des anciens terriers et des plans cadastraux jusqu'à leur numérisation. En 2003, la commune de Baulmes a ainsi remis aux ACV un plan de 1691, dressé par le commandement du bailli Emmanuel de Wurstemberger et relatif aux droits de pâturage et de bochérage des communautés de Rances et de Baulmes.

5.2. Entrées d'archives privées et para-administratives

En l'absence de toute donation ou dépôt volumineux, les 69 (62) entrées, concernant 38 (44) fonds différents, dont 14 (28) nouveaux, n'ont totalisé que 25 (201) mètres linéaires. La majorité des documents ainsi reçus étaient des compléments de fonds déjà conservés aux ACV.

Parmi les principales entrées, il faut signaler en particulier :

- plusieurs compléments du fonds du Château de Chillon, 1896-2003 (N 2)
- un fonds du Chef de projet Expo 02 concernant la Journée cantonale vaudoise de l'Expo, 1998-2002 (N 7)
- un complément du fonds des Usines métallurgiques de Vallorbe, 1893-2003 (PP 20)
- un complément du fonds de la famille Pasche, dont des comptes et rentiers pour Châtillens et Oron-la-Ville, 1590-1933 (PP 309)
- un complément du fonds de la Société suisse des juristes, 1983-2000 (PP 504)
- un complément du fonds de l'Eglise libre, concernant l'Eglise du Pays-d'Enhaut, 1845-1925 (PP 516)
- un complément du fonds du Chœur Jean-Sébastien Bach, 1968-1992 (PP 532)
- plusieurs compléments du fonds de l'Association suisse des amis de l'Afghanistan, 1970-2003 (PP 750)
- plusieurs compléments du fonds de la famille Bugnion, 1823-1993 (PP 771)
- un fonds (publications, allocutions et divers) du Dr Jean Martin, ancien Médecin cantonal, 1953-2001 (PP 784)
- un fonds du pasteur et professeur de théologie André Biéler, 1938-2002 (PP 802)
- un fonds du conseiller d'Etat Louis Guisan, 1936-1997 (PP 804)
- un fonds de la famille Bonnard, d'Arnex et Nyon, 1657-1879 (PP 805)
- un fonds de la seigneurie de Bellerive, 1429-1937 (PP 806)
- un fonds de L'Oeuvre, 1980-2000 (PP 807)
- un registre de comptes du Chapitre de Lausanne, 1447-1509 (PP 808) (don des Archives d'Etat de Fribourg)
- un fonds de plans et documents du Château de Bursinel, 1757-1940 (PP 809)

A l'occasion du 250^e anniversaire de l'acquisition de la bourgeoisie d'Arnex-sur-Nyon par la famille Bonnard, un fonds privé au nom de celle-ci, regroupant différents apports antérieurs, a été créé aux ACV (PP 805). Les Archives de la Ville de Lausanne ont transféré sous cette cote, à la demande de la famille Bonnard, le fonds jusqu'alors en leur possession, non encore classé. Un fonds similaire avait déjà été ouvert, au nom de la famille Nicod d'Echallens, en 2000 (PP 620).

Les conventions (réglant essentiellement le statut juridique et les conditions de consultation) de plusieurs fonds privés ont été révisées et adaptées, d'entente avec les donateurs ou déposants concernés, afin de simplifier et d'unifier autant que possible la gestion de ces archives.

Rappelons enfin qu'aux termes d'un accord conclu avec la Fondation du château de Blonay, des lots successifs des très riches archives de la famille de Blonay sont déposés successivement et temporairement aux ACV, depuis juillet 1997, afin de permettre leur

classement et leur inventaire. Le suivi scientifique de cette opération est assuré conjointement par les ACV et par l'Institut d'histoire médiévale de l'Université de Lausanne, la Fondation prenant en charge le financement de l'inventaire (PP 637).

6. Classements d'archives et confection d'instruments de recherche

91 (123) inventaires ou répertoires numériques nouveaux ont été réalisés ou achevés en 2003 : aucun (0) de fonds anciens, 56 (76) de versements officiels, 34 (41) de fonds para-administratifs ou privés, aucun (1) de fichiers ou collections et 1 (5) d'archives communales, totalisant 4'601 (4'138) pages. En ce qui concerne ce dernier chiffre, il s'agit du 2^e résultat le plus élevé dans les statistiques des ACV.

Pour les fonds officiels, un accent particulier a été mis sur l'achèvement de l'inventaire des volumineux versements des Registres fonciers de district, sur ceux de la Police cantonale (y compris la Police de sûreté et l'Identité judiciaire) et sur les nombreux versements en attente provenant du Département des finances. En outre, les 15 derniers versements de Justices de paix reçus en 2001-2002 ont été dotés de répertoires numériques, de même que 5 versements de Tribunaux de district.

En ce qui concerne les fonds privés, deux très importants inventaires ont pu être achevés en 2003 : celui du Château de Chillon (N 2) et celui de la Fondation du Réarmement moral (PP 746). S'y ajoutent, parmi les nouveaux instruments de recherche à mettre en exergue, ceux des fonds de l'Université populaire de Lausanne (PP 455), de l'entreprise Paillard-Hermès-Precisa (PP 680) et de plusieurs personnalités vaudoises : l'architecte Henri Perregaud (PP 420), le journaliste Jean-Pierre Chuard (PP 533), l'architecte Claude Jaccottet (PP 546), le médecin cantonal Jean Martin (PP 784), le professeur de théologie André Bieler (PP 802) et le conseiller d'Etat Louis Guisan (PP 804).

S'agissant des fonds privés, Mme Florence Dugrillon, conservatrice stagiaire à l'Institut National du Patrimoine, à Paris, a rédigé, durant son stage international aux ACV, une étude de 248 p. intitulée *Les archives privées aux Archives cantonales vaudoises*, qui contribuera à la redéfinition de la politique des ACV en cette matière.

Par ailleurs, 30 (13) inventaires ou répertoires numériques existants ont été remaniés et complétés, totalisant 398 (373) pages.

Lors des classements, 319 (91) mètres linéaires de documents ne présentant pas un intérêt historique suffisant pour justifier leur conservation ont été écartés, puis éliminés. Ces éliminations sont protocolées.

Grâce à l'appui de différents auxiliaires (personnes en programme d'occupation ou effectuant des travaux d'intérêt général), un important travail de révision et de mise à jour des tableaux de concordance entre les cotes de provenance et les cotes topographiques (indiquant la situation des documents dans les dépôts) a pu être mené à chef, ainsi qu'un important rattrapage dans l'étiquetage des fonds nouvellement inventoriés. Cette dernière opération a notamment concerné plusieurs très volumineux versements des Registres fonciers de district. Tous les fonds inventoriés seront dotés en 2004 d'un étiquetage définitif.

Etat du classement des fonds et versements :

Section		Inventoriés au 1.3.2003		Inventoriés au 1.3.2004		Evolution sur un an	
Cote	Intitulé	Nombre	%	Nombre	%	%	
N	Archives para- administratives	2/6	33	4 / 7	57	+ 24	
P (close)	Fonds privés	735 / 858	86	737 / 858	86	+ 0	
PP	Fonds privés	524 / 801	65	556 / 813	68	+ 3	
S (close)	Archives officielles, entrées de 1985 à 1995	163 / 274	59	177 / 274	65	+ 6	
SA	Grand Conseil	2/3	66	2/3	66	+ 0	
SB	Conseil d'Etat et départements	73 / 135	54	90 / 144	63	+ 9	
SC	Ordre judiciaire	49 / 132	37	68 / 138	49	+ 12	
SD	Constituante	0/0		0 / 1	0	+ 0	
Total		1548 / 2209	70	1634 / 2238	73	+ 3	
Arriéré		661		604			

Remarques:

- 1) Cette statistique ne porte que sur les archives officielles dès 1803 classées par provenance (sections S [close], SA, SB, SC, SD), ainsi que sur les archives para-administratives (section N) et privées (sections P [close] et PP). Elle ne tient pas compte des archives anciennes et des collections (sections A à J et M, en principe entièrement inventoriées sauf C [parchemins] et M [sceaux]), ni des archives officielles dès 1803 classées thématiquement (section K [close], inventoriée à 90 % environ).
- 2) Dans les colonnes « nombre », le premier chiffre représente les fonds ou versements inventoriés, le second correspondant au total de ceux qui sont conservés. Pour les sections ouvertes, ce dernier chiffre augmente en fonction des entrées. Les compléments d'inventaires (fréquents pour les fonds para-administratifs et privés) ne sont pas pris en compte.
- 3) Les chiffres sont arrêtés à la date de la révision annuelle (deux premières semaines de mars) et non au 1^{er} janvier, ce qui explique les divergences par rapport aux nombres de fonds ou versements reçus (section 5) et d'inventaires réalisés (section 6) en 2003.

Ces chiffres font ressortir un gain dans la proportion des fonds ou versements inventoriés, ce qui signifie qu'en plus de l'équivalent des entrées de l'année, une part de l'arriéré a pu être rattrapée. Celui-ci se monte cependant toujours à 604 fonds ou versements, sans compter les sections non-prises en compte dans cette statistique.

6.1. Fonds anciens

Le travail d'évaluation de la section C (parchemin et papiers) en général, s'est poursuivi et achevé en 2003. Mme Sandrine Fantys, en charge du dossier depuis l'année 2000 (mandats temporaires renouvelés, sous la direction de MM. Coutaz et Favez), a rédigé les répertoires numériques des sous-sections C XVII (Hors du Pays de Vaud) et C XXI

(Fragments divers de parchemins, papiers souvent d'origine liturgique) et a repris son rapport général sur la section C à la lumière de tous les répertoires qu'elle a établis.

Le fichier de concordance entre les "Nouveaux titres" et les cotes actuelles de la collection des parchemins, qui était inachevé, a été contrôlé et complété à l'occasion de ces travaux.

6.2. Fonds officiels cantonaux

Les versements officiels inventoriés en 2003 sont :

- K X a 590-633 : Office/Service du personnel : correspondance, préavis de vérifications, relations avec les autres services, 1942-1973
- K X da; K X dc; K X df; K X dh; K X dt: Commissions d'impôt et Recettes de district: registres d'impôts et documents divers des offices d'Aigle (K X da, 1815-1946); Avenches (K X dc, 1911-1960); Grandson (K X df, 1910-1935); La Vallée (K X dh, 1936-1956); Yverdon (K X dt, 1906-1962)
- S 31; SB 39: Chef du Département de l'instruction publique et des cultes: archives du Conseiller d'Etat Jean-Pierre Pradervand (S 31, 1965-1974); archives du Conseiller d'Etat Raymond Junod (SB 39, 1967-1984)
- S 128 : Secrétariat général du Département de la justice, de la police et des affaires militaires : dossiers de naturalisations, dossiers généraux, correspondance, 1910-1989
- S 171; S 247; S 254; SC 19; SC 31: Tribunaux de district: registres civils et pénaux, sélection de dossiers pénaux des tribunaux de Rolle (S 171, 1798-1939); Avenches (S 247, 1809-1962); Morges (S 254, 1803-1964); Orbe (SC 19, 1871-1966); Rolle (SC 31, 19^e s. et 1907-1962)
- S 182 : Administration cantonale des impôts : dossiers des bâtiments de l'Etat, circulaires, relations avec la Loterie romande, le Centre de calcul de l'EPFL et le CHUV, dossiers sur la Caisse de pension de l'Etat de Vaud, 1926-1989
- S 192 : Tribunal des prud'hommes de Lausanne : jugements et conciliations, 1936-1981
- S 196; SB 75: Service pénitentiaire: registres d'exécution des jugements, fichier du Service, dossiers généraux, dossiers de la Commission de libération (S 196, 1935-1982); plans du Pénitencier cantonal de Payerne, jamais construit (SB 75, 1899)
- S 229; SB 140: Registres fonciers de district: registres et onglets des offices d'Yverdon (S 229, 1845-1968); Aigle (SB 140, 1833-1979)
- S 264: Service de l'administration des finances: dossiers relatifs aux taxes sur l'affichage, à l'encouragement à la construction de logements, divers, 1942-1984
- S 271 : Secrétariat général du Département de l'instruction publique et des cultes : archives du chargé de mission concernant le changement de régime scolaire, 1969-1972
- S 273: Délégation cantonale à l'énergie: dossiers sur la Centrale nucléaire expérimentale de Lucens, la Société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs, la recherche d'un site d'entreposage à Ollon, 1962-1995
- SB 25 : Service cantonal de la protection civile : dossiers sur les communes et regroupements de communes, dossiers sur les instructions, installations, subventions, matériels, etc., 1958-1987
- SB 47; SB 53; SB 106; SB 114; SB 144: Commissions d'impôt et Recettes de district: registres d'impôts et documents divers des offices d'Avenches (SB 47; 1974-

- 1983); Payerne (SB 53; 1894-1984); Moudon (SB 106, 1894-1996); Lausanne-Ville (SB 114, 1807-1855 et 1972-1973); Echallens (SB 144, 1976-1985)
- SB 60; SB 68; SB 86; SB 99: Police de sûreté: rapports et dossiers divers (SB 60; 1952-1997); livres d'intervention, registres dactyloscopiques, photographies prises lors d'enquêtes (SB 68, 1958-1993); fichier alphabétique de personnes (SB 86, 1920-1977); dossiers de police judiciaire (SB 99, 1921-1996)
- SB 81 : Service des forêts, de la faune et de la nature : archives du Centre de la conservation de la nature, 1956-1996
- SB 89 : Service de l'environnement et de l'énergie : consultations, rapports, commissions consultatives, enquêtes, correspondance, divers, 1976-1991
- SB 104 : Paroisse d'Assens : archives de la Paroisse et de la Confrérie d'Assens, 1720-2000
- SB 111: Inspection des finances: rapports, notes et correspondance, 1962-1998
- SB 123 : Ecole technique de la Vallée de Joux : archives de l'établissement, 1877-2001
- SB 135 : Service des routes : correspondance et dossiers des voyers du district d'Echallens, 1811-1908
- SB 142 : Police cantonale : dossiers de l'Etat-major de la défense civile, plans et dossiers d'organisation des secours en cas de catastrophe, 1970-2001
- SC 3; SC 38; SC 119 à SC 131: Justices de paix : registres des procès-verbaux et registres divers, 1750/1803-1970, des Justices de paix de Sainte-Croix (SC 3); Cudrefin (SC 38); La Sarraz (SC 119); Cossonay (SC 120); L'Isle (SC 121); Coppet (SC 122); Gingins (SC 123); Begnins (SC 124); Gilly (SC 125); Baulmes (SC 126); Orbe (SC 127); Vallorbe (SC 128); Moudon (SC 129); Aigle (SC 130); Gimel (SC 131).

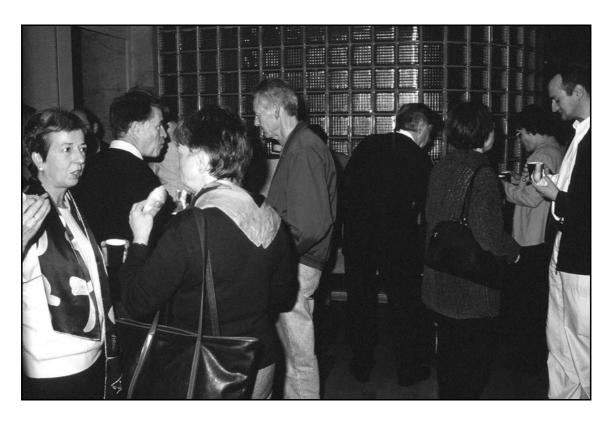
6.3. Fonds privés et para-administratifs

Parmi les nouveaux inventaires de fonds para-administratifs ou privés, il faut signaler en particulier :

- N 2: Château de Chillon: archives de l'Association du Château de Chillon, photographies, plans, journaux de fouilles, procès-verbaux, rapports, registres des visiteurs, etc., 19^e s.-2003 (fonds de 165 m.l., inventaire de 1'461 p., établi après récupération de la base de données d'Archéotec SA dans celle des ACV, corrections et adjonctions)
- N 7 : fonds du Chef de projet EXPO 02 concernant la Journée cantonale vaudoise de l'Expo, 1998-2002
- P Muret (Frères) : comptes, actes juridiques, correspondance et divers de l'entreprise Les Frères Muret, à Morges, maison de commerce en gros de textile et de denrées coloniales qui se transforma par la suite en entreprise financière, 1722-1900/1983
- P Paroisse nationale allemande de Lausanne : archives de cette paroisse évangélique réformée, 1692-1927
- PP 111 : Société des amis du Château de La Sarraz Musée Romand : archives relatives au château et en particulier à ses propriétaires successifs, 1520-1943
- PP 170 : Société internationale de sauvetage sur le lac Léman : archives (statuts, PV, correspondance, dossiers, etc.), 1885-1985
- PP 225 : Parti socialiste vaudois : archives du parti, 1888-1991



Création du fonds de la famille Bonnard (PP 805), 3 septembre 2003



Visite de groupe aux ACV

- PP 372 : Monod (famille, de Corsier) : Bibliothèque d'une famille érudite, comportant 1447 titres (belles-lettres, droit, histoire, théologie, etc.), 1699-1977
- PP 420 : Perregaud (Henri) : papiers relatifs à la carrière politique et professionnelle d'Henri Perregaud (1785-1850), architecte, à ses biens immobiliers et à certains membres de sa famille, 1773-1930
- PP 455 : Université populaire de Lausanne : archives de l' « Uni pop », 1951-1991
- PP 533 : Chuard (Jean-Pierre) : archives du journaliste et directeur de la formation professionnelle des journalistes : documentation des recherches historiques, travaux de recherche, publications, 1610-1993
- PP 546 : Jaccottet (Claude) : archives du bureau d'architecture Claude Jaccottet, spécialisé dans la restauration de monuments : dossiers, rapports, plans, photos, etc., 1941-1993
- PP 612 : Association vaudoise de gymnastique féminine : archives de l'Association, 1896/1925-2001
- PP 680 : Paillard-Hermes-Precisa : archives de l'entreprise, fondée en 1814 à Sainte-Croix, 1920-1997
- PP 746 : Réarmement moral : archives de la fondation installée à Caux, devenue en 2001 « Caux, Initiatives et Changement », relatives à l'ensemble du mouvement et en particulier au centre de conférences international établi dans l'ancien Caux-Palace, 1932-2002
- PP 750 : Association suisse des amis de l'Afghanistan : archives de l'Association, originellement Association suisse pour l'Aide à l'Afghanistan, 1971-2001
- PP 783 : Institut de perfectionnement (INPER) : archives de cet Institut, dissous en 2001, qui se consacrait à la formation continue et au perfectionnement professionnel des travailleurs sociaux, 1974-2001
- PP 784 : Martin (Jean) : publications, allocutions et documents divers donnés par le Dr Jean Martin, ancien Médecin cantonal, 1953-2001
- PP 793 : Roth (Charles) : documentation relative à la publication du cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne, 1941-1997
- PP 802 : Biéler (André) : archives du pasteur et professeur de théologie André Biéler, auteur notamment d'ouvrages d'éthique sur l'économie et militant de la Déclaration de Berne et du Comité des actionnaires de Nestlé (CANES), 1938-2002
- PP 804 : Guisan (Louis) : archives de l'avocat, conseiller communal libéral à Yverdon, conseiller d'Etat (1954-1966), conseiller national, conseiller aux Etats Louis Guisan, en particulier discours, articles et publications, 1936-1997
- PP 806 : Bellerive (seigneurie de) : documents en relation avec cette seigneurie, 1429-1937
- PP 808 : Mayor (Guillaume) : registre de comptes du Chapitre de Lausanne, 1447-1509
- PP 809 : Château de Bursinel : ensemble de plans et documents relatifs aux transformations du château et de ses dépendances, 1757-1940.

6.4. Fichiers et instruments de recherche divers

Les chiffres et informations concernant les bases de données informatiques et le site internet des ACV figurent à la section 3.

Le fichier de concordance entre les "Nouveaux Titres" et les cotes actuelles de la collection de parchemin a été contrôlé et complété (voir section 6.1.).

6.5. Inventaires d'archives communales

Les ACV s'efforcent de réunir un exemplaire de tous les inventaires (ou autres instruments de recherche) des Archives communales vaudoises, qu'elles conservent dans leur sous-section Ai. Il s'agit soit de copies d'inventaires historiques, soit d'inventaires réalisés par les archivistes communaux ou d'autres personnes mandatées par les communes (avec ou sans l'aide des ACV), soit encore d'inventaires réalisés directement par les ACV lors de leurs visites dans les communes.

Le projet, débuté en 1998, de réaliser pour 2003, date du bicentenaire de la création du canton de Vaud, un *Inventaire général des archives communales vaudoises avant 1961* regroupant, sous forme d'une base de données accessible par internet, l'ensemble des informations contenues dans les inventaires d'archives communales, des origines à 1960, a été achevé à la fin de l'année : voir la section 3.

Le livre qui accompagne ce nouvel instrument de recherche a été publié en novembre : Gilbert Coutaz, Beda Kupper, Robert Pictet, Frédéric Sardet, *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003*, Lausanne, 2003, 551 p. (Bibliothèque historique vaudoise, 124). Les ACV ont assuré la coordination de toute la démarche, en collaboration avec l'Association vaudoise des archivistes.

Dans le cadre de l'achèvement de ce projet, plusieurs visites ont encore eu lieu auprès des communes du canton afin d'y rechercher des inventaires historiques ou, dans le cas d'une commune dépourvue d'inventaire, d'y dresser la liste des documents qu'elle conserve (sans classement ni conditionnement de ceux-ci). 51 nouvelles copies d'inventaires communaux ont ainsi pu être jointes à la collection tenue par les ACV sous la cote Ai. Par ailleurs, 1 (5) nouvel inventaire a été réalisé aux ACV, concernant la commune de Villette.

7. Bibliothèque

L'engagement à mi-temps de la bibliothécaire travaillant sur mandat, Mme Danielle Javet, a pu être maintenu en 2003. Il a permis d'appliquer une partie des conclusions du rapport établi en octobre 2002 ("La bibliothèque des Archives cantonales vaudoises : quel avenir ?"). Des efforts particuliers ont été portés sur la cotation de tous les périodiques acquis directement ou provenant des échanges de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie. Leur mise en réseau devrait pouvoir se faire à terme et révèlera l'importance du nombre de revues d'histoire cantonale en possession des Archives cantonales vaudoises.

La révision de la bibliothèque entreprise, comme à l'accoutumée, durant les deux premières semaines de mars, a permis de désherber la zone du libre-accès au profit du dépôt, de dresser la liste des publications à relier, de séparer définitivement les imprimés relevant des ACV d'une part et ceux appartenant à l'Office cantonal de la protection des biens culturels et à la Rédaction des monuments d'art et d'histoire d'autre part, en raison du rattachement de ces deux organismes au Service des bâtiments, monuments et sites archéologiques, au 1^{er} janvier 2001. Les périodiques ont été tous regroupés dans la même surface.

En ce qui concerne l'enquête nationale (en fait, c'est une entreprise internationale) sur les imprimés datant d'avant 1901, les résultats relatifs aux fonds d'archives et à la bibliothèque des ACV sont consultables depuis octobre 2003 sur le site du *Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse*: http://www.hhch.unizh.ch. Une réunion à laquelle les ACV ont participé, regroupant les partenaires du projet, a été organisée à Berne, le 18 mars.

510 notices ont été inscrites dans le registre des entrées de la bibliothèque : 251 proviennent de dons (49,2%), 156 d'achats (31%), 93 de tris de fonds d'archives (18,2%), 7 d'échanges (1%) et 3 de photocopies (0,05 %). Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'accroissement des périodiques.

8. Documentation et collections

La section Documentation est toujours fermée, faute de pouvoir disposer du personnel compétent pour la gérer. Faute de moyens également, il a été décidé d'arrêter le classement, à fin décembre 2002, de nombreux périodiques de quartiers et de communes vaudoises. De plus, le démantèlement d'une grande part de la section Q (Imprimés), close en 2002, a été défini, en fonction des besoins essentiels de l'institution et des missions de celle-ci.

La collection des dossiers généalogiques, qui rassemble des travaux généalogiques dispersés et non publiés, est régulièrement alimentée. En 2003, 2 (5) nouveaux dossiers ont été confectionnés, pour les familles Braillard (Sottens et Moudon) et Mousson (Morges). 1 (1) autre dossier a été complété.

Depuis 1952, les ACV tiennent à jour un fichier héraldique, avec la collaboration des héraldistes professionnels vaudois. Les nouvelles créations sont enregistrées et contrôlées gratuitement, puis transmises sur abonnement aux héraldistes qui souhaitent compléter leur propre documentation. En 2003 cependant, pour la première fois, aucune (5) nouvelle armoirie familiale n'a été communiquée aux ACV. Par contre, des conseils ont été donnés pour les armoiries des nouvelles communes qui pourraient résulter des fusions envisagées de : 1) Les Cullayes, Mézières, Montpreveyres et Servion ; 2) Rovray et Arrissoules ; 3) Rossens, Sédeilles et Villarzel. D'autres conseils ont concerné la modification des armoiries de la commune de Chessel. Enfin, communication a été reçue des armoiries créées pour le hameau des Dévens (commune de Bex).

9. Préservation, conservation et restauration

La restauratrice des ACV, Mme Bellanger, a travaillé cette année à 30 %. Comme en 2002, elle a été partiellement remplacée par une collègue engagée sur mandat, Mme Anne Cavallini-Fuhrer, tandis que le solde du montant économisé a été utilisé pour augmenter temporairement le taux d'activité de la mandataire chargée de la bibliothèque.

Comme les années précédentes, la restauratrice et sa remplaçante se sont consacrées en priorité à la poursuite de la réalisation du nouveau conditionnement des cartes et plans, opération de longue haleine. Ceux dont le format est inférieur ou égal à A0 sont nettoyés à sec, sommairement réparés si nécessaire, mis dans des enveloppes non-acides coupées sur mesure et déposés à plat, dans des cartables de grand format placés dans les tiroirs des meubles à plans. Les documents en mauvais état sont préalablement recouverts de mylar D. Quant aux cartes et plans hors-format, ils sont installés en larges rouleaux suspendus le long

des murs des dépôts, à l'aide d'un matériel ad hoc. Au fur et à mesure de ces opérations, les caractéristiques et l'état sanitaire de tous ces documents sont relevés et saisis informatiquement. Le traitement des hors-formats devra cependant être interrompu quelque temps, les surfaces installées pour les recevoir étant pour l'instant saturées ; de nouveaux emplacements devront être trouvés pour la suite.

Outre les travaux ordinaires (reliure, entretien et réparation courante de livres et documents anciens, confection de matériel de protection sur mesure, démontage et remontage de documents en vue de leur microfilmage, évaluation des fonds entrants et supervision de leur conditionnement, contrôle et relevé informatique des mesures des thermo-hygrographes installés dans l'ensemble des dépôts et espaces de travail des ACV, etc.), la restauratrice et sa remplaçante sont intervenues pour conseiller plusieurs services de l'administration cantonale, ainsi que quelques personnes ou institutions privées, en matière de conservation de leurs archives. Elles ont également créé du matériel d'information pour les lecteurs, des éléments de signalétique pour le hall, la salle de lecture et la bibliothèque, assuré le montage de l'exposition *Centenaire du Centenaire*, présentée dans le hall des ACV et à Crêt-Bérard.

La vaste collection des inventaires d'archives communales, considérablement augmentée dans le cadre de l'opération *Panorama des archives communales 1401-1960*, a été intégralement reclassée et reconditionnée dans de nouvelles boîtes d'archives.

Près de 600 m.l. d'onglets de notaires versés aux ACV avant 1995 ont fait l'objet d'un nouveau dépoussiérage; ceux dont les sangles d'origine étaient rompues et qui s'affaissaient ont été dotés de nouvelles sangles; enfin, les trois-quarts d'entre eux, qui n'étaient pas encore placés « en tête-bêche » l'ont été, ce qui a notamment permis de libérer près de 100 mètres de rayonnages (ils sont généralement de forme plus ou moins triangulaire et en les plaçant ainsi, on améliore leur stabilité, tout en économisant de la place). Cette opération, commencée en 2001 et exécutée par étapes, en fonction de la mise à disposition de personnes accomplissant des travaux d'intérêt général, a été achevée en décembre 2003.

A l'initiative des ACV, une réflexion a été engagée dès le 24 mars sur l'échange des expériences et des ressources entre les institutions patrimoniales des sites de l'Université de Lausanne et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, en cas de sinistre ou de dommages naturels. La démarche, soutenue par le Service des affaires culturelles, le Rectorat de l'UNIL et la Présidence de l'EPFL, devrait aboutir à la signature, en 2004, d'une convention entre la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, la Bibliothèque de l'EPFL et les ACV. Elle s'inscrit dans les réflexions lancées par le Service des affaires culturelles sur les plans d'intervention et d'évacuation dans les institutions relevant de sa compétence.

Les critères des mesures climatiques des zones publiques et des dépôts ont été contrôlés tout au long de l'année et affinés. L'étanchéité de plusieurs surfaces a été refaite. La fermeture des portes palières des dépôts, qui laissaient passer trop d'air, a été améliorée.

La protection des documents a requis l'utilisation de 1'060 cartons ou boîtes d'archives non acides (sans réserve alcaline) et de 9'635 enveloppes non acides (avec réserve alcaline). 64 cartons ou boîtes et 755 enveloppes ont été fournis aux communes et à quelques institutions, au prix coûtant.

120 livres ont été donnés à la reliure.

10. Microfilmage et reprographie

Cette prestation, assurée par le photographe des ACV, M. Olivier Rubin-Mazzara, consiste en mesures de sécurité pour les documents d'archives, ainsi que de diffusion de ceux-ci, par le microfilmage, la photographie ou, depuis peu, la numérisation. Les techniques informatiques sont en effet de plus en plus présentes dans les activités du photographe, qui peut ainsi mettre en œuvre des solutions nouvelles de traitement, de stockage et de diffusion des documents. La présence, depuis quelques années, de supports sonores et filmiques parmi les fonds d'archives reçus par les ACV, nécessite également son intervention.

La réalisation d'une partie des reproductions commandées par les usagers continue à être confiée à un photographe privé agréé par les ACV.

Le photographe a réalisé 24 (43) bobines de microfilms de sécurité 35 mm, représentant 13'329 (17'550) prises de vue, notamment d'inventaires et registres communaux, de documents en rapport avec le couvent des Clarisses d'Orbe, des répertoires des noms de famille de Suisse romande et de la Grosse de reconnaissance de Vevey, ainsi que de documents des Archives fédérales relatifs à la révolte des Bourla-Papey. Des copies de ces microfilms de sécurité sont systématiquement établies et tous les originaux placés dans la chambre froide du Dépôt et abri de biens culturels (DABC) de Lucens.

L'atelier protégé de la Maison des Chavannes (Fondation Eben-Hézer) a réalisé 38 (42) microfilms 16 mm, soit 89'716 (98'581) prises de vue, principalement du fichier des mariages 1821-1875, de copies-lettres du 20^e s. concernant les passeports et légalisations issus par la Chancellerie, et de documents relatifs aux impôts communaux du début du 20^e s. Les microfilms originaux font également l'objet de copies.

Les ACV ont réalisé un microfilm d'un terrier de la commune de Vevey. Un exemplaire a rejoint la collection de 106 microfilms des terriers de la commune de Vevey déjà conservée par les ACV.

10 (51) films 24x36 mm et 4x5 inches, ainsi que 4 (271) tirages photographiques grand format ont été réalisés pour les besoins internes des ACV. Par ailleurs, suite à l'acquisition fin décembre 2002 d'un appareil numérique, 1'550 (0) fichiers numériques ont été produits en 2003, principalement pour les illustrations du volume n° 124 de la Bibliothèque historique vaudoise, paru à l'occasion de la célébration du Bicentenaire du canton de Vaud et consacré au *Panorama des Archives communales du canton de Vaud*. Dans le cadre de ce projet, M. Rubin-Mazzara est allé photographier de nombreux documents et autres objets patrimoniaux conservés par les Archives des communes et a traité plus d'un millier de fichiers en versions couleur et noir/blanc. Les autres photographies ont été réalisées pour répondre à des demandes émanant des services de l'administration cantonale ou du public, pour les mises à jour des présentations Powerpoint des ACV et de leurs activités, ainsi que pour le *Rapport d'activité* des ACV et diverses autres publications.

27 (21) CD ont été gravés, pour diverses illustrations de publications ou pour des motifs de sauvegarde.

L'opération de numérisation systématique des collections de négatifs développés par les ACV a été poursuivie. Elle a pour but de faciliter la gestion de ces très nombreux documents isolés.

154 (682) nouvelles fiches informatiques détaillées décrivant les microfilms réalisés ont été saisies dans la base de données des ACV.

Les tables informatiques COLPHOT (pour collections photographiques) et COLREPRO (pour collections de reproductions) ont fait l'objet d'aménagements qui permettent désormais à l'atelier de reprographie de faire les saisies des documents en relation avec ces deux tables.

Diverses réflexions ont été entamées en 2003 et seront poursuivies en 2004 sur l'opportunité de recourir à la numérisation des documents d'archives pour en garantir la consultation et la diffusion. Elles ont débouché sur diverses visites d'institutions (Musée historique de Lausanne, 13 novembre, Archives de l'Université de Lausanne, 9 décembre) et sur l'établissement d'offres comparatives. Des démarches similaires ont été entreprises avec la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Quoi qu'il sera décidé, le microfilm demeurera le support de conservation.

Les Mormons ont approché les ACV pour la numérisation des microfilms de certaines sources conservées par celles-ci, en particulier les registres paroissiaux et l'état civil. La question est étudiée de concert avec l'Office cantonal de l'état civil et en consultant les Archives d'autres cantons.

Les conventions conclues avec la Fondation Eben-Hézer (pour le microfilmage 16 mm des copies-lettres et des fichiers de dépouillement) et avec le photographe indépendant ont été adaptées aux nouvelles exigences des ACV et à l'évolution du matériel.

Les informations concernant la reproduction de documents pour les usagers des ACV figurent dans la section 11.4.

11. Consultation et utilisation des archives

A l'occasion du départ à la retraite presque simultané des deux titulaires, les postes d'employés de salle ont été revalorisés et transformés en un poste d'assistant-archiviste principal (au 1^{er} octobre 2003) et un poste d'assistant-archiviste (au 1^{er} janvier 2004). Ces deux nouveaux membres du personnel seront désormais en mesure d'offrir un conseil amélioré aux lecteurs et pourront seconder les archivistes dans leurs tâches de recherches, ainsi que de traitement et d'inventaire des fonds.

11.1. <u>Usagers individuels</u>

Le nombre total des consultations est demeuré légèrement supérieur à la moyenne annuelle depuis 1995, s'élevant à 6'030 (6'238), par 1'871 (1'806) personnes différentes : 5'090 (5'256) séances de travail en salle de lecture ont été effectuées par 1'167 (1'077) lecteurs, 428 (432) réponses scientifiques ont été fournies par écrit et 512 (550) par téléphone.

Profession des usagers 2003 (en salle de lecture uniquement):

	2003	2003	2002	2001
a) écolier, gymnasien	3,7			
b) étudiant	23,5			
c) retraité	24,0	51,2	48,2	45,3

d) archéologue, historien, historien de l'art (sauf enseignant)	8,6			
e) architecte, dessinateur-architecte, urbaniste	2,7			
f) archiviste, bibliothécaire, conservateur, documentaliste	3,2			
g) enseignant, professeur	6,6			
h) géographe, géologue	0,9			
i) journaliste, écrivain	0,9	22,9	24,2	25,8
j) agriculteur, viticulteur	0,9			
k) artisan, commerçant, travailleur indépendant	2,6			
l) cadre moyen	4,1			
m) cadre supérieur, ingénieur	4,5			
n) employé, ouvrier, technicien	6,7			
o) femme/homme au foyer	3,6			
p) profession libérale	3,5	25,9	27,6	28,9
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Objet de recherche des usagers 2003 (en salle de lecture, par téléphone et par écrit) :

	2003	2003	2002	2001
	22.2			
a) généalogie	33,3			
b) héraldique	3,8			
c) histoire de ma maison	2,6			
d) histoire de ma commune/ma région	6,0	45,7	45,2	49,9
e) histoire générale : préhistoire et antiquité (jusqu'au V ^e s.)	0,4			
f) histoire générale : moyen âge (VI ^e s1536)	2,9			
g) histoire générale : Ancien Régime (1536-1798)	6,0			
h) histoire générale : Révolution vaudoise et période de l'Helvétique (1798-1803)	2,8			
i) histoire générale : XIX ^e s.	6,5			
j) histoire générale : XX ^e s.	11,5	30,1	27,1	35,0
k) histoire de l'art, architecture	3,8			
1) géographie, urbanisme	4,4	8,2	7,5	9,0
m) usage administratif (consultation par l'administration)	3,3			[dans j]
n) délivrance d'une copie d'acte officiel (acte notarié,				
jugement, extrait du Registre foncier, etc.)	7,9	11,2	15,1	[dans j]
o) archivistique (métiers, techniques, bâtiments, etc.)	2,3			
p) autres	2,5	4,8	5,1	6,1
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Motivation de la recherche 2003 (en salle de lecture uniquement) :

	2003	2003	2002	2001
a) études, formation	29,6	29,6	23,2	22,1
b) enseignement	2,2			
c) recherche dans le cadre de l'activité professionnelle,	18,8			
autre que l'enseignement				
d) recherche pour le compte de l'administration	2,5			
e) programme d'occupation pour chômeur	1,0	24,5	25,7	27,6
f) loisirs	45,9	45,9	51,1	50,3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Une légère baisse de la proportion des lecteurs retraités (-2,8 %) a été plus que compensée par une hausse de celles des écoliers (+1,2 %) et surtout des étudiants (+4,6 %), ce qui a eu pour conséquence de faire passer la part des lecteurs sans activité lucrative (51,2 %) devant celle des personnes engagées dans la vie professionnelle (48,8 %). Cette évolution était en cours depuis plusieurs années.

En ce qui concerne les objets de recherche, la baisse de celles concernant la généalogie (de 40,1 % en 1999 à 32,8 % en 2002) est enrayée. Par contre, la lente désaffection pour la période médiévale se confirme, les périodes de l'Ancien Régime, de l'Helvétique et du 19^e s. progressent légèrement (sans doute en relation avec le Bicentenaire de 1803) et le 20^e s. reste stable.

11.2. Groupes

La salle de conférences des ACV a été à nouveau très sollicitée en 2003, accueillant 79 (66) séances de différents groupes, totalisant 1'446 (1'269) personnes.

Elle a notamment été mise à disposition pour 12 séances de cours ou séminaires d'histoire de l'Université de Lausanne, 6 de gymnases ou collèges vaudois et 1 du gymnase de Bienne, 6 de la Haute école de gestion de Genève - Département information et documentation, 8 de la Protection des biens culturels de la Protection civile, 8 de l'association Connaissance 3 (consacrés à la généalogie) et 4 de l'Université populaire de Lausanne, ainsi que pour des séances de la Commission cantonale de nomenclature, de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie et de l'Association vaudoise des archivistes.

31 (29) groupes totalisant 627 (585) personnes ont participé à des visites commentées des ACV, parmi lesquels, outre une partie des participants aux cours mentionnés ci-dessus, l'Ecole PrEP de Lausanne, le Kiwanis-Club de Pully, les participants à « Rendez-vous avec l'histoire » commémorant l'Acte de Médiation, la Fondation Zerilli, la Société lausannoise de timbrologie, le Conseil communal de Saint-Prex, le Lion's Club Venoge, l'Union technique suisse des ingénieurs — Section Lausanne, les participants à un cours de l'Association suisse pour la conservation des œuvres graphiques et manuscrites (SIGEGS), l'Amicale de la classe 32 du district de Morges, les Amis Gymnastes de Lausanne, le Forum Elle (Migros) et des écoliers du passeport-vacances.

11.3. Documents consultés

38'519 (35'003) documents ont été consultés, dont 5'119 (6'069) microfilms. Il s'agit, dans les deux cas, des deuxièmes chiffres les plus élevés enregistrés par les ACV, après 2000 pour le premier et après 2003 pour le second.

11.4. <u>Documents prêtés</u>

192 (79) documents ont été prêtés pour consultation aux services/offices de l'administration ou aux donateurs/déposants de fonds privés.

Des documents des ACV ont été fournis pour les besoins des expositions ou émissions suivantes :

- Aventicum. Ville en vues (Espace Arlaud, Lausanne, par le Musée romain d'Avenches)
- Loyse de Savoie. De la vie de château au vœu de pauvreté (Musée d'Orbe)
- Les Vaudois de Napoléon (Musée militaire vaudois, Morges)
- De l'émigration à l'immigation. Vivre entre deux mondes, 1803-2003 (Musée historique de Lausanne)
- Salon international de la haute horlogerie, Genève (Jaeger-Le Coultre)
- Images du Monde. La cartographie (Musée historique de Lausanne, 2004)
- Les aventures d'une caméra vaudoise : Bolex-Paillard (Musée d'Yverdon, 2004).

11.5. Reproduction de documents pour le public

Le personnel des ACV a délivré 8'375 (9'394) photocopies aux usagers.

Les lecteurs ont réalisé eux-mêmes, sur les appareils mis à leur disposition, 11'654 (11'310) copies d'après les microfilms des ACV.

152 (243) documents (notamment des plans d'architectes) ont été confiés pour reproduction, commandée par des usagers, à des ateliers privés spécialisés.

Le photographe privé agréé par les ACV a réalisé pour les usagers : 2 (0) microfilms 35 mm et 340 (293) reproductions de tous types (noir-blanc, couleur, jet d'encre, digitales).

Avec 163 (228) requêtes, le nombre de demandes de délivrances de copies certifiées d'actes officiels est demeuré élevé, malgré le tarissement presque complet des recherches effectuées par la Banque cantonale vaudoise sur les héritiers de titulaires de comptes décédés. Ces demandes concernent avant tout les archives des Justices de paix (certificats d'héritiers et recherches de filiation), des ex-Tribunaux de district (jugements de divorce, influençant le calcul des rentes AVS) et des Registres fonciers de district.

11.6. Expositions

Les ACV ne disposent pas d'un espace d'exposition à proprement parler, ni d'un service éducatif comparable à ceux qui existent notamment chez leurs collègues français. Toutefois, avec le réaménagement réalisé dans le cadre des travaux effectués au cours du dernier trimestre 2001, le hall d'entrée peut exposer des documents d'archives (ou des reproductions de ceux-ci) sur une partie de ses murs et dans une double vitrine. C'est ainsi qu'en 2002, les ACV avaient organisé une première exposition, *Un bâtiment en mutation*, sous la forme d'un reportage photographique présentant les importants travaux de transformation effectués dans l'institution d'octobre à décembre 2001. En 2003, une

deuxième exposition a été consacrée au *Centenaire du centenaire*, à propos du Festival vaudois de 1903 et à l'occasion du Bicentenaire du canton de Vaud. Elle a également été présentée, en partie, à *Lire en fête*, à Crêt-Bérard (Puidoux), les 1^{er} et 2 novembre.

En raison des échos positifs rencontrés, une troisième exposition a été préparée pour 2004 : Le singulier aux Archives cantonales vaudoises. D'autres devraient suivre ces prochaines années, avec deux principes : inauguration de l'exposition à la faveur de l'apéritif organisé chaque année par les ACV pour célébrer le 24 janvier (Révolution vaudoise) ; et durée de l'exposition correspondant à l'année civile. De plus, un choix des documents présentés lors des expositions sera placé sur le site internet des ACV, une fois l'exposition terminée.

12. Collaborations professionnelles

12.1. Collaborations professionnelles au niveau cantonal

Les ACV ont rempli leur mission de conseil et d'assistance aux Archives communales, en collaboration avec l'Association vaudoise des archivistes (AVA), notamment par des visites auprès de celles-ci et par l'organisation de cours.

Elles ont fourni du matériel de conservation non-acide à diverses Archives communales et à d'autres institutions du canton.

Elles ont présidé le groupe de travail pour la publication du *Panorama des Archives communales du canton de Vaud*, paru en novembre 2003 dans la Bibliothèque historique vaudoise.

Elles participent aux activités de l'AVA, dont M. Pictet est membre du comité et M. Gilliéron vérificateur des comptes.

Elles accueillent, pour des stages d'archivistique de deux mois en 2^e année et de 1,5 mois en 3^e année, les apprentis assistants en information documentaire de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

En partage avec les Archives de la Ville de Lausanne et les Archives du Comité international olympique, les ACV reçoivent des jeunes filles et jeunes gens intéressés par le domaine de l'information documentaire, pour des stages d'orientation professionnelle d'une semaine au total.

Elles accueillent temporairement des documents provenant d'autres Archives, pour consultation prolongée par des chercheurs de la région; par réciprocité, elles confient certains documents à leurs collègues.

M. Coutaz est président de l'Association du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud (APAV), au sein de laquelle collaborent les différentes institutions vaudoises (bibliothèques, musées, archives, etc.) en charge du patrimoine naturel, documentaire ou artistique du canton. Il a participé activement au lancement d'un annuaire électronique des acteurs du patrimoine, ouvert le 14 avril, et prépare la rédaction du n° 6 de Documents.

Il a été expert d'un mémoire de licence intitulé *L'administration vaudoise au quotidien*, 1803-1813, défendu à l'Université de Lausanne, dans le cadre de l'enseignement d'histoire contemporaine et suisse du professeur François Jequier.

MM. Coutaz et Favez participent, à titre généralement privé, aux travaux de plusieurs associations culturelles ou sociétés savantes cantonales (voir la section 13.2).

La salle de conférences des ACV abrite les séances de la Commission cantonale de nomenclature, à laquelle M. Favez prête son assistance. Elle est mise à la disposition des professeurs de l'Université de Lausanne ou d'autres institutions d'enseignement qui souhaitent y donner des cours ou séminaires illustrés par des documents originaux conservés à la Mouline. Elle accueille aussi des cours ou séances de différentes associations (voir la section 11.2).

12.2. Collaborations professionnelles au niveau national

Dans le cadre du Cours d'introduction de l'Association des archivistes suisses (AAS), destiné aux jeunes archivistes de l'ensemble du pays, les ACV ont organisé le 24 septembre, dans leurs locaux, une journée de cours sur le thème "Les Archives et leurs utilisateurs", animée par MM. Coutaz, Gilliéron et Guisolan.

M. Coutaz est membre du groupe de pilotage "Archivage électronique" créé par l'AAS.

Il a initié et fait partie du groupe nommé par le comité de l'AAS pour conduire le projet d'un manuel des pratiques archivistiques suisses.

Il est membre du Comité scientifique du Certificat de formation continue en archivistique organisé par l'Université de Lausanne, en collaboration avec celles de Berne et de Genève. Il y participe également comme enseignant occasionnel, tandis que le nouvel archiviste des ACV, M. Guisolan, suit l'ensemble de la formation (4 modules, jusqu'au printemps 2004, totalisant 200 heures de cours).

Une double rencontre avec les archivistes des Archives de la Ville de Genève et des Archives d'Etat de Genève a été organisée, à Genève, le 15 décembre 2003, pour approfondir les collaborations possibles entre ces institutions et les ACV.

Le bâtiment des ACV a été présenté aux Services techniques et aux Archives de la Ville de Fribourg (7 mai) et de l'Etat de Neuchâtel (23 octobre).

M. Coutaz est membre du Conseil et du Comité scientifique de la Fondation des archives historiques de l'Abbaye de Saint-Maurice.

Il a participé au colloque organisé entre autres par les ACV et la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, les 13 et 14 mars à Bellinzone et le 11 avril à Lausanne, autour du thème 1803-2003 : Créer un nouveau canton à l'ère des révolutions. Vaud et Tessin dans l'Europe napoléonienne 1798-1815.

Il a assuré la coordination des textes et des illustrations de la partie "Histoire" du site Memo Histoire (www.memo.fr), soutenu par la Conférence des directeurs de l'Instruction publique de Suisse.

M. Pictet est membre de la Commission de coordination (entre Archives fédérales et Archives cantonales) de l'AAS, qui a pour mission d'élaborer des directives en matière d'archivage dans les domaines intéressant à la fois la Confédération et les cantons.

Les archivistes des ACV ont pris part aux diverses réunions de l'AAS et du Forum des archivistes genevois.

12.3. Collaborations professionnelles au niveau international

Pour la première fois de son histoire, l'Institut National du Patrimoine, à Paris, a envoyé une de ses élèves, Mme Florence Dugrillon, accomplir pendant un mois et demi son stage international dans un dépôt d'archives cantonales suisse, les ACV.

Les ACV ont poursuivi leurs contacts pour l'organisation du 4^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental, qui réunira à la Mouline, les 11 et 12 mars 2004, des archivistes français, italiens et suisses. Elles ont adressé leurs invitations aux conférenciers pour la présentation des deux thèmes retenus : Archives et identités communales : le rôle des communes dans l'organisation territoriale des archives, et Archives et frontières : attentes régionales et transfrontalières autour des Archives d'Etat de Turin.

M. Coutaz a été nommé, en mars, évaluateur pour la Suisse du Portail International Archivistique Francophonie.

MM. Coutaz et Gilliéron ont reçu un collègue belge, M. Karel Velle, responsable des archives judiciaires aux Archives de l'Etat de Belgique.

13. Relations publiques et activités diverses

13.1. Relations publiques

Les ACV ont fait l'objet de relations dans la presse écrite quotidienne vaudoise et à la Télévision de la région lausannoise (TVRL), à l'occasion de l'ouverture du fonds d'archives générique au nom de la famille Bonnard, bourgeoise d'Arnex-sur-Nyon (3 septembre), au sujet d'un cours de l'Université populaire de Lausanne (17 octobre) et lors de la parution du livre *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003* (6 novembre). *La Gazette*, journal de la fonction publique vaudoise, a consacré, dans son édition du 10 décembre, une double page à l'ouverture du site internet *Inventaire général des archives communales vaudoises avant 1961*.

Les ACV ont été choisies pour faire partie d'un film commandé par les Archives fédérales suisses et présenté lors du *Sommet mondial de l'information*, tenu à Genève du 10 au 12 décembre.

Les ACV ont recours aux diverses vitrines placées dans le hall de réception et dans la salle de lecture pour informer les usagers sur les fonds qu'elles conservent (voir la section 11.6) ou pour les sensibiliser à certains problèmes, notamment de conservation et de restauration. Par ailleurs, une exposition permanente présentant les diverses fonctions des ACV, sous le titre général *A votre service*, anime le couloir d'entrée extérieur. Cette année, une partie de l'exposition *Le Centenaire du centenaire* a en outre été présentée dans le cadre de *Lire en fête*, à Crêt-Bérard (Puidoux), les 1^{er} et 2 novembre.

L'accueil de groupes de visiteurs est mentionné dans la section 11.2. Il s'inscrit cependant aussi dans la politique générale d'information des ACV sur leurs prestations de sauvegarde et de communication du patrimoine historique vaudois. Il vise entre autres à favoriser les dépôts ou les dons de fonds d'archives privés.

La mise à disposition de la salle de conférences pour des cours ou séminaires de divers groupes ou institutions, dont l'Université de Lausanne, est également citée à la section 11.2, mais participe aussi de l'animation culturelle et de la sensibilisation à la sauvegarde du

patrimoine, dans la mesure où les archivistes et le personnel technique sont amenés à présenter leurs activités et à faire visiter le bâtiment.

13.2. Participation à des sociétés

M. Coutaz est membre du Curatorium de l'Helvetia Sacra, ainsi que du département Recherche fondamentale de la Société suisse d'histoire.

Il a assumé jusqu'au 31 décembre la présidence de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie (SVHA) et a été réélu membre du comité pour une nouvelle période de deux ans.

Il est membre des comités de l'Association pour le Château de Chillon, du Musée militaire vaudois (Morges) et de la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire (Yverdon-les-Bains).

Il siège depuis 2001 dans la Commission vaudoise pour la rédaction de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire.

Il participe aux échanges de vue entre les membres du groupe de travail pour l'édition d'un cédérom sur la cathédrale de Lausanne.

Il est membre fondateur du Groupe ETHNO.DOC, qui se consacre à la publication de témoignages de personnages connus ou inconnus apportant un éclairage original sur certains aspects de la société et de la vie quotidienne, de travail ou de loisir. Il a participé activement à la publication des lettres du Dr César Roux à Anna Bégoune (voir ci-dessous).

M. Favez est membre du comité du Cercle vaudois de généalogie (avec représentation du Cercle aux séances du comité de la SVHA).

13.3. Publications et conférences

- M. Coutaz a publié les contributions suivantes en 2003 :
- « L'intercommunalité, un nouvel espace de conquête pour les archivistes suisses », dans *Arbido* 1-2/2003, pp. 27-28.
- « Le pouvoir exécutif et administratif dans les Constitutions vaudoises (1803-1885) », dans *Les Constitutions vaudoises 1803-2003. Miroir des idées politiques*, dirigé par Olivier Meuwly, avec la collaboration de Bernard Voutaz, Lausanne, 2003, pp. 55-98 (Bibliothèque historique vaudoises, 123).
- Avec la collaboration d'Olivier Conne, « Une approche négligée de l'informatique : l'archivage des données et des documents numériques », dans *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises 2002*, Chavannes-près-Renens, 2003, pp. 33-55.
- Préface de *Au Grand-Chemin*, par Nicole Chuard (photographies), Patrica Brambilla et Jocelyn Rochat (textes), Fribourg, 2003, 127 p.
- Avec Beda Kupper, Robert Pictet et Frédéric Sardet, *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003*, Lausanne, 2003, 551 p. (Bibliothèque historique vaudoise, 124).
- « Ecriture de l'histoire et archives/Geschichtsschreibung und Archivwesen », dans *Revue suisse d'histoire* 53, 2003, pp. 350-355.
- Lectorat, avec Marianne Enckell et Geneviève Heller, de : *Docteur César Roux. Un si petit homme. Lettres à Anna Bégoune et à quelques autres correspondants*, Lausanne, 2003, 432 p. (ETHNO-DOC, 35).
- « Archives communales : coup de jeune sur le net », dans *La Gazette. Journal de la fonction publique* 146, 10 décembre 2003, pp. 6-7.

- « Panorama des monographies communales et régionales vaudoises. Un premier bilan à l'occasion du bicentenaire du Canton de Vaud », dans *Revue historique vaudoise*, 2003, pp. 94-239.
- « Entre mémoire historique cantonale et mémoire documentaire : un siècle d'histoire dans le canton de Vaud », dans *Revue historique vaudoise* et *Bollettino storico della Svizzera italiana* 2003, pp. 319-331.
- « Vers le chaos informatique ? Réflexions autour de l'archivage électronique », dans *Histoire et Informatique* (à paraître).
- « Le diocèse de Lausanne (province ecclésiastique : Besançon) », dans *Die Bistümer des Heiligen Römischen Reiches. Von ihren Anfängen bis zur Säkularisation*, hrsg. von Erwin Gatz, Freiburg im Brisgau, 2003, pp. 334-343.
- M. Coutaz a en outre expertisé, comme conseiller scientifique du canton de Vaud pour le *Dictionnaire historique de la Suisse*, 40 articles (800 lignes) et rédigé les articles suivants : « Le Comte de la Croix, Jean », « Du Plessis, famille », « Muret, Ernest », « Odin, Louise » et « Ravier, famille ».

Il a donné des conférences sur les thèmes suivants : « Une démarche patrimoniale originale en Suisse, celle du canton de Vaud » (25 janvier, Université de Lausanne, Formation continue Patrimoine et tourisme), « Secretan, histoire d'une famille lausannoise de 1400 à nos jours. Mémoire familiale, mémoire collective » (27 février, à l'occasion de la sortie officielle du livre de Bernard Secretan sur la famille Secretan), « Entre mémoire historique cantonale et mémoire documentaire : un siècle d'histoire dans le canton de Vaud » (Société vaudois d'histoire et d'archéologie-Université de Lausanne-Archives cantonales vaudoises, 11 avril), « Au-delà des clichés » (Université populaire de Lausanne, 14 mai et 11 novembre), « Archives médicales » (Université de Lausanne, Formation continue, Certificat en archivistique, 17 mai), « Politique de préservation et de conservation aux ACV » (SIGEGS, 20 octobre et Université de Lausanne, Formation continue, certificat en archivistique, 31 octobre), « Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003 » (Société genevoise d'histoire et d'archéologie, 30 octobre et Connaissance 3 de Lausanne, Groupe de généalogie, 3 décembre), « Le Bicentenaire. Et après ? Quelles mémoires pour demain? » (Lire en fête, Crêt-Bérard, 2 novembre), « Vers le chaos documentaire? Réflexions autour de l'archivage électronique » (Histoire et Informatique, 7 novembre).

- M. Favez a signé plusieurs communications et articles de caractère généalogique pour le *Bulletin généalogique vaudois* et les *Nouvelles du Cercle vaudois de généalogie*, dont il anime en outre les réunions des membres. Il a également publié :
- Avec Gilbert Marion et la collaboration d'Yvette Develey et Daniel Golliez, *Le Grand Conseil vaudois de 1803. Notices biographiques des députés élus en 1803, 1808 et 1813*, Chavannes-près-Renens, Cercle vaudois de généalogie, 2003, 237 p.
- « L'implication généalogique des terriers : l'exemple de Bex en 1430-1432 » et « Familles de Bex et de Gryon », dans *Gens de Bex*, publié avec Freddy Gerber, Chavannes-près-Renens, Cercle vaudois de généalogie, 2003.
- Avec Monique Fontannaz, « Moudon », dans *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise 124, pp. 363-374.
- « Un antiquaire au service des archives : Pierre-Daniel Tissot (1726-1795) », *ibidem*, pp. 86-87.
- « Les armoiries vaudoises du Moyen Age à nos jours », dans *Revue historique vaudoise* 2003, pp. 9-37.

- « Les armoiries vaudoises de la baronnie au canton », dans *Archives héraldiques suisses*, 2003, pp. 99-122.
- « Pierre-Daniel Tissot (1726-1795), régent au Collège de Lausanne (1755-1785) et antiquaire pour les anciens documents », « Jean-François Balissat (1736/7-1795) : du garnement au garde champêtre en passant par le service étranger » et « Note sur l'ascendance vaudoise de l'architecte Gaspard André (1840-1896) », dans *Bulletin généalogique vaudois* 2003 (à paraître).
- Compte rendu de : *Lausanne : un lieu, un bourg, une ville*, publié sous la direction d'Antoinette Pitteloud et Charles Duboux, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001, 142 p., dans *Revue historique vaudoise* 2003, pp. 227-228.

Il a également prononcé une conférence sur l'intérêt des terriers dans la recherche généalogique lors de la Rencontre généalogique des Trois Chablais, à Thonon le 23 mars, et une autre sur les armoiries vaudoises (*Quels drapeaux ? Quelles devises ? Pour quelles identités ? Du 13^e au 21^e siècle) à Lire en fête, à Crêt-Bérard le 2 novembre. Outre la réunion de Thonon, il a participé à une manifestation généalogique à La Roche-sur-Foron le 22 juin, ainsi qu'au congrès de la Fédération française de généalogie à Limoges, du 9 au 11 mai.*

M. Gilliéron a présenté le métier d'archiviste, le 6 mars, dans le cadre du *Forum Horizon 2003*, organisé à l'Université de Lausanne.

M. Guisolan a publié:

- « Bloetzer, Othmar », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, Ed. Gilles Attinger, Hauterive, vol. 2, 2003, p. 402.
- « Une loi sur les archives. "Pomme de discorde" entre les historiens et les archivistes? », dans *Traverse* n° 2, juin 2003. pp. 33-40.

Il a en outre rédigé, pour le *Dictionnaire historique de la Suisse*, 15 articles portant sur des officiers EMG et 4 autres consacrés à des personnalités de la sphère militaire ou politique.

Il a soutenu sa thèse de doctorat ès lettres, intitulée *Le corps des officiers de l'état-major général suisse pendant la guerre froide* (1945-1966): des citoyens au service de l'Etat? L'apport de la prosopographie, le 31 janvier 2003 à l'Université de Fribourg et reçu le certificat de doctor designatus.

M. Pictet a publié:

- Avec Gilbert Coutaz, Beda Kupper et Frédéric Sardet, *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003*, Lausanne, 2003, 551 p. (Bibliothèque historique vaudoise, 124).
- « Gestion de l'information sous le Petit Conseil (1803-1814) : une initiative organisationnelle du Secrétaire George Boisot », dans *Revue historique vaudoise* et *Bollettino storico della Svizzera italiana*, 2003, pp. 305-318.
- Compte-rendu de : Marcel PACCAUD, *Le Sentier, pas à pas*, Le Brassus, Imprimerie Baudat, 2001, 240 p., dans *Revue historique vaudoise*, 2003, pp. 228-230.

Il a également présenté des conférences sur les thèmes suivants : « Les Archives cantonales vaudoises », le 25 février, devant l'Amicale des anciens de l'imprimerie ; « Gestion de l'information sous le Petit Conseil (1803-1814) : une initiative organisationnelle du Secrétaire George Boisot », dans le cadre de la journée d'études *Créer*

un nouveau canton à l'ère des révolutions : Tessin et Vaud dans l'Europe napoléonienne, 1798-1815, organisée le 11 avril à Dorigny ; « 1798-2003, Les archives communales : un bicentenaire de péripéties », le 28 avril à Saint-Cergue, le 6 juin à Chevroux et le 29 octobre à Bex ; « Relations renouvelées entre les ACV et les communes », le 18 septembre à Vaumarcus, devant l'assemblée des syndics du district de Grandson, « Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003 », avec Gilbert Coutaz, le 3 décembre devant les membres de Connaissance 3 de Lausanne.

Dossier thématique

Quelles politiques pour quelles archives privées aux Archives cantonales vaudoises*?

par Gilbert COUTAZ avec la collaboration de Florence DUGRILLON¹

Les archives publiques sont définies comme des documents produits ou reçus dans l'exercice de leurs activités par l'Etat, les communes, les établissements et les entreprises publics². En droit strict, toutes les archives qui ne sont ni publiques ni semi-publiques sont privées. Elles sont souvent définies par la négative ou par défaut par rapport aux archives publiques³. En ce sens, les archives d'une maison de commerce ou d'une entreprise industrielle sont privées, au même titre que celles d'une famille, d'une association ou d'un individu, d'un parti politique ou d'une société d'étudiants⁴. L'habitude a été longtemps de réserver le terme d'archives privées aux seules archives de personnes physiques et de

^{*}Notre dossier a bénéficié de la relecture attentive de Pierre-Yves FAVEZ et Christian GILLIERON. Nous les remercions de leurs remarques pertinentes.

¹ Notre étude se fonde sur le travail de stage de spécialité à l'étranger, effectué sous notre direction aux Archives cantonales vaudoises entre avril et mai 2003, *Les archives privées aux Archives cantonales vaudoises*. Etude réalisée par Florence DUGRILLON, conservateur stagiaire de l'Institut national du patrimoine à Paris, (Chavannes-près-Renens), mai 2003, 248 p., avec une bibliographie de référence aux pp. 245-248. En dehors des guides d'archives, il existe peu d'études directes sur la place des archives privées dans une institution officielle, voir Fritz LENDENMANN, « Archivgut privater Herkunft in öffentlichen Archiven am Beispiel des Stadtarchive Zürich », dans *Revue suisse d'histoire* 1997/3, pp. 359-366 et Gaby KNOCH-MUND, « Privatarchive sammeln und sichern. Das Sammlungskonzept für Privatarchive im Schweizerischen Bundesarchiv », dans *Revue des Archives fédérales suisses*. *Etudes et Sources* 25/1999, pp. 273-309, et du même auteur, « Privatarchive im Schweizerischen Bundesarchiv : das Sammlungskonzept », dans *Arbido* 10/1999, pp. 20-22. L'étude de François BURGY et Barbara ROTH-LOCHNER, « Les Archives en Suisse ou la fureur du particularisme », dans *Archives* 1-2/2002-2003, pp. 37-80, n'aborde le sujet que sous l'angle institutionnel et sur le plan national. Citons l'ouvrage de référence de Françoise HILDESHEIMER, *Les archives privées. Le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*. Préface de Jean FAVIER, Paris, 1990, 93 p.

² Gustave VAUCHER, dans son article cité à la note 8, écrivait ceci en 1957, p. 9 : « In der Schweiz bezeichnet man als Privatarchive alle Archive, die nicht aus der Verwaltung eines öffentlichrechtlichen Verbandes erwachsen sind. Infolge ihres öffentlichrechtlichen Charakters scheiden daher für den vorliegenden Bericht aus : die Gemeinden, mit Inbegriff der Städte; die fünfundzwanzig Kantone oder Gliedstaaten (Etats membres); der Bundesrat. »

³ « Les archives publiques sont : 1/ Les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics ; 2/ Les documents qui procèdent de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public ; 3/ Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels... » ; « Les archives privées sont l'ensemble des documents (...) qui n'entrent pas dans le champ d'application » des archives publiques, voir HILDESHEIMER, *Les archives privées*, op. cit. 1, p. 8. Dans les plans de classement des Archives cantonales de Suisse allemande, les archives privées sont souvent comprises dans l'appellation générique « Nichtstaatliche Bestände », voir par exemple *Das Staatsarchiv Luzern im Überblick. Ein Archivführer*. Erarbeitet von Fritz GLAUSER, Anton GÖSSI, Max HUBER und Stefan JÄGGI, *Staatsarchiv Luzern*, 1993, pp. 28-30 et 33. Il est intéressant de relever le statut ambigu des archives des hommes ou femmes politiques, notamment en France, dont le caractère public est reconnu, mais dont la consultation fait l'objet de protocole/de contrat de droit privé, voir pour une première présentation et une comparaison des situations en Europe et en Amérique du Nord, Perrrine CANAVAGGIO, « Pratique contractuelle et élaboration des protocoles – Contenu et difficultés de mise en œuvre », dans *Archives et Recherche. Aspects juridiques et pratiques administratives*, sous la direction de Marie CORNU et Jérôme FROMAGEAU, Paris, 2003, pp. 183-189 (Collection Droit du patrimoine culturel et naturel).

⁴ Manuel d'archivistique. Théorie et pratique des Archives publiques en France. Ouvrage élaboré par l'Association des archivistes français, Paris, 1970, p. 401.

familles⁵. Aucune loi ne règle en Suisse le statut des archives privées, si l'on excepte les articles du Code des obligations concernant les livres et autres documents des sociétés⁶.

A l'instar de tous les autres dépôts publics d'archives en Suisse, les Archives cantonales vaudoises n'ont aucun pouvoir de contrainte sur les personnes physiques ou morales qui conservent des documents pour les faire entrer dans le domaine public, ni ne disposent de droit de préemption sur tout document privé mis en vente. Leurs seules armes sont la qualité de leurs prestations, leur audience, l'incitation et leur force de conviction.

Quelques considérations générales sur les archives privées

Les premiers échos de l'intérêt des archivistes suisses pour les archives privées se lisent dans leur bulletin de liaison. Ils renvoient aux travaux du Conseil international des archives, fondé en 1948, dont les responsables ont inscrit le thème des archives privées à l'ordre du jour des l^{er} et 3^e Congrès de Paris⁷ et de Florence⁸. Leur portée reste encore modeste, même si les archivistes commencent à en percevoir l'importance et la demande croissante⁹. Autant que l'on puisse en juger, ce sont les Archives fédérales qui paraissent accueillir les premiers fonds d'archives privées, en 1854, 1883 et 1888¹⁰. Le mouvement est lancé dès lors, et, si sa progression sera lente, il ne sera pas contesté depuis les premières années du XX^e siècle. Il trouvera une première synthèse nationale, limitée aux archives de personnes physiques et de familles avec le travail d'Anne-Marie SCHMUTZ-PFISTER, repris et élargi depuis. En 1992, on recensait 6954 fonds manuscrits conservés dans 260 institutions différentes. Entre les deux éditions du répertoire, le nombre de fonds a triplé et le nombre d'institutions a légèrement plus que doublé¹¹.

_

⁵ Les responsables du *Répertoire sommaires des fonds manuscrits conservés dans les bibliothèques et archives de Suisse* (voir Annexe III) donnent la définition suivante de fonds manuscrits qui peut valoir aussi pour les archives privées dans leur sens le plus restrictif : « Par fonds manuscrits, on entend aussi bien des archives de familles que des archives de personnes, c'est-à-dire les papiers produits organiquement par l'activité d'une personne ou d'une famille, de même que ceux qui ont été réunis au sujet d'une personne ou d'une famille : œuvres manuscrites, papiers scientifiques ou littéraires, textes de conférences ou discours, papiers personnels (par exemple livrets scolaires), lettres, journaux, etc. Le terme « papiers » s'applique à tous les documents, quel que soit leur support, notamment aux documents audio-visuels. »

⁶ Art. 902 .- « L'administration est responsable de la tenue régulière des procès-verbaux du conseil et de l'assemblée générale, ainsi que des livres nécessaires et de la liste des associés ; elle répond en outre de l'établissement du compte d'exploitation et du bilan annuel et de la remise de ces pièces à l'examen des contrôleurs conformément aux prescriptions de la loi, ainsi que des communications pour le registre du commerce dans les cas d'admission et de sortie d'associés. » Voir aussi article 907, alinéa 2.

⁷ Un écho en est donné dans *Nouvelles de l'Association des archivistes suisses* 5/1952, p. 7 : « Parmi les nombreuses questions soulevées dans ce rapport figure cette très importante question des archives privées qui intéressent l'histoire nationale et dont le versement aux archives publiques est souhaitable sans qu'on puisse l'exiger. »

⁸ « Über Privatarchiv in der Schweiz. Bericht für den III. Internationalen Archivkongress in Florenz 1956 », dans *Mitteilungen aus der Vereinigung schweizerischer Archivare* 8 janvier 1957, pp. 9-15.

⁹ Dans les questionnaires sur l'accroissement des fonds d'archives en Suisse publiés sous le titre « Rundfrage über wichtigen Zuwachs und grössere Erschliessungsarbeiten der schweizerischen Archive », pour les périodes 1930 à 1969 (voir *Revue d'histoire suisse* 1934, 1941 et 1945; *Revue suisse d'histoire* 1951, 1955, 1962, 1967 et 1971), il est fait allusion à de nombreux fonds d'archives privées.

¹⁰ « Archives de familles et de personnes », dans *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. 1, Neuchâtel, 1921, p. 388.

¹¹ Repertorium der handschriftlichen Nachlässe in den Bibliotheken und Archiven der Schweiz. Im Auftrage der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare und der Vereinigung Schweizerischer Archivare bearbeitet von Anne-Marie SCHMUTZ-PFISTER und herausgegeben von der Allgemeinen Geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz, Bern-Bümplitz, 1967, 200 p. (Quellen zur Schweizer Geschichte, N.F., IV. Abt., Bd. VIII). Sur l'histoire de cette entreprise et son développement, voir Gaby KNOCH-MUND, « Privatnachlässe in schweizerischen Archiven und

Aux côtés des institutions officielles ou hormis celles-ci, et sans prendre en compte celles qui sont organisées autour des archives d'une seule personne ou d'un seul objectif¹², il faut noter qu'en Suisse plusieurs secteurs qui se sont efforcés de collecter au niveau national des fonds d'archives d'origines diverses mais consacrés à certaines thématiques¹³. Ainsi, depuis 1906, les Archives sociales suisses (« Schweizerisches Sozialarchiv »), fondées par Paul PFLÜGER, rassemblent les archives et la documentation sur l'histoire des mouvements sociaux, des partis et mouvements politiques. Dès leur origine en 1910, les Archives économiques suisses (« Schweizerisches Wirtschaftsarchiv ») à Bâle, ont eu à la fois un rôle de service de documentation à destination des milieux de l'industrie et de collecte d'archives d'entreprises ayant cessé leurs activités. Au cours de leur histoire, c'est tantôt l'une ou l'autre fonction qui a prédominé. Les Archives de l'histoire contemporaine («Archiv für Zeitgeschichte»), créées en 1966 et rattachées depuis 1974 à l'Institut d'histoire de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, collectionnent des documentations diverses et des fonds d'archives privées relatives à l'histoire contemporaine suisse depuis 1920^{14} .

Les archives d'entreprises ont suscité un premier mouvement d'intérêt auprès des archivistes comme des historiens dans l'immédiat après-guerre : en témoignent la création en 1949 d'une section spécifique aux Archives nationales de France et la fondation concomitante d'un Comité de sauvegarde des archives économiques. La « Stiftungwirtschaftsarchiv » de Baden-Württemberg, née en 1980 à l'initiative de la Chambre du commerce et de l'industrie du Land et de l'Université de Hohenheim, conserve et met à disposition des chercheurs des archives d'entreprises privées. Au début des années 1980, le « Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques » collecte des fonds d'entreprises dont l'Université de Mulhouse profite pour la recherche. Fondée en 2001, l'« Association des entreprises pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine technique et industriel » (avec des représentants de la RATP, Saint-Gobain, Dassault-Aviation) est la preuve de la prise de conscience par le milieu économique de l'importance des archives tant pour le fonctionnement courant des entreprises qu'en termes d'image et de développement de la « culture interne ». C'est en 1994 qu'un groupe de travail Archives

Bibliotheken. Zur Neuauflage des «Repertorium der Nachlässe» und zur Nachlassdatenbank unter besonderer Berücksichtigung der Nachlässe des Schweizerischen Bundesarchivs », dans Etudes et Sources 17, 1991, pp. 7-63.

¹² KNOCH-MUND, *Privatarchive sammeln und sichern*, art. cit. note 1, p. 283 et Catherine SANTSCHI, « Archives », dans Dictionnaire historique de la Suisse, t. 1, Berne, 2001, p. 423. Exemples d'une structure organisée autour d'un but, celles du Conseil œcuménique des Eglises, créé en août 1948 et installé à Genève, et des Archives de l'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier, constituée à Lausanne en 1986, voir François BURGY, « Memoria oecumenica: les archives historiques du Conseil œcuménique des Eglises, dans Arbido 1-2/2002-2003, pp. 37-80, et http://www.wcc-coe.org, et Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier/Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier, Lausanne, dès 1984. Le 17 avril 2002, le Centre jurassien d'archives et de recherches économiques s'est créé, à Moutier, pour la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur des archives des entreprises jurassiennes (Jura bernois et canton du Jura), voir http://www.m-ici.ch/cejare, aux côtés de Mémoire d'Ici, fondée en 2000, pour conserver et valoriser le patrimoine historique et culturel du Jura bernois.

¹³ Il n'existe pas pour l'heure d'histoire globale des Archives thématiques et privées en Suisse, voir Thomas EHRSAM et Ürs KÄLIN, « Archives thématiques et Archives privées », dans Les Archives en Suisse I, Saint-Gall, 1997, pp. 40-41, et le site de l'Association des archivistes suisses, http://staluzern.ch/vsa Nous laisserons volontairement de côté les archives universitaires et des écoles polytechniques qui obéissent à des cadres juridiques différents et fonctionnent de manière plus ou moins autonome par rapport aux Archives cantonales et fédérales, voir pour l'exemple Stephan GEMPERLI, « Das Archiv der ETH-Zürich : Einblick in seine Bestände », dans Arbido 6/2002, pp. 23-24 et http:/www.ethbib.ethz.ch/eth-archiv.

¹⁴ Klaus URNER, Marie-Claire DÄNIKER, Thomas EHRSAM, Claudia HOERSCHELMANN. Das Archiv für Zeitgeschichte und seine Bestände, Zürich, 1999, 359 p. et Daniel NERLICH, «Geschichte (n) für die Schweiz von morgen: das Archiv für Zeitgeschichte der ETH-Zürich », dans Arbido 15, 2001/1, pp. 5-9

d'entreprises privées a été constitué au sein de l'Association des archivistes suisses et a trouvé auprès des Archives économiques suisses un soutien déterminant pour la conduite de son enquête et la publication des résultats sur les archives d'entreprises en Suisse¹⁵.

En 1982, les « Archives sur l'histoire du mouvement féminin en Suisse » s'ouvrent à Worblaufen (BE), sous l'impulsion de Marthe Gosteli; elles renferment des documents sur les organisations féminines suisses des cent dernières années, concernant notamment leurs activités dans les domaines de la politique, du droit, de la formation, de l'économie, de la politique familiale et sociale, de la défense nationale et du suffrage féminin¹⁶.

Lancées en août 1988, les « Archives de la Construction Moderne », relevant de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, rassemblent des documents qui témoignent de la production des architectes, des ingénieurs, des entrepreneurs, artisans ou artistes de Suisse romande en matière de construction¹⁷. Elles travaillent, depuis 2002, à la publication sur Internet d'un Guide des sources d'archives d'architecture et des bureaux techniques en Suisse romande¹⁸.

A la collection des manuscrits dont s'occupait la Bibliothèque nationale suisse se sont ajoutées en 1991 les Archives littéraires suisses, à la suite de la remise du fonds Friedrich Dürrenmatt¹⁹.

La Fondation « Mémoire éditoriale » a été constituée à Lausanne, le 5 mars 1997, pour « mettre en valeur et rendre accessible à chacun, par la publication d'ouvrage et l'élaboration de bases de données informatiques, l'histoire de l'édition sous ses multiples formes et pour susciter avec les maisons d'édition de Suisse romande, voire de toute la Suisse, une forme de synergie qui, à terme, permettrait de coordonner entre elles et les bibliothèques ou centres d'archives existants une politique de préservation du patrimoine écrit.»²⁰

Au cours des années 1990, une nouvelle forme d'institution est apparue : des associations travaillant selon le modèle du réseau pour faire face à des problèmes d'envergure nationale qu'aucun organe central ne pouvait prendre en charge. C'est ainsi qu'est créé, le le décembre 1995, « Memoriav » pour fédérer les forces autour des archives audiovisuelles²¹. Cette démarche prometteuse est rendue possible par les nouvelles technologies. Elle trouve des applications au niveau des cantons, comme l'« Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud » dont l'action commune trouve son expression dans la constitution d'un annuaire électronique des acteurs du patrimoine

¹⁵ Jean-Marc BARRELET, « La sauvegarde des archives des entreprises privées », dans *Revue d'histoire suisse* 1997/3, pp. 352-358 et http://www.ub.unibas.ch/wwz/vsa/vsa-arc.htm. Un colloque sur les archives d'entreprises avait été organisé, le 3 juin 1976, par l'Association des archivistes suisses, voir Bulletin de l'Association des archivistes suisses. Numéro spécial, mai 1977, 91 p.; voir aussi *Arbido–R* 3/1993, pp. 58-83.

¹⁶ Verena MÜLLER et alii, Bewegte Vergangenheit – 20 Jahre Archiv zur Geschichte der schweizerischen Frauenbewegung, Bern, 2002, 99 p. et http://www.gosteli-fondation.ch.

¹⁷ Pierre FREY, « Les archives de la construction moderne », dans *Ingénieurs et architectes suisses* 1989, pp. 348-350, et http://acm.epfl.ch.

¹⁸ Maya BAUMGARTNER, « De l'importance de l'accès aux sources. Constitution d'un guide des sources d'archives d'architecture et des bureaux techniques en Suisse romande », dans Arbido 6/2002, pp. 21-22.

¹⁹ Pierre-Louis SURCHAT, « Die Schweizerische Landesbibliothek 1895-1995 », dans 1895-1995 : das Buch zum Jubiläum : Schweizerische Landesbibliothek = le livre du centenaire : Bibliothèque nationale suisse = il libro del centenario: Biblioteca nazionale svizzera = il cudesch dal tschientenari: Biblioteca naziunala svizra: miscellanea / [Konzept und Red.: Olivier BAUERMEISTER und Pierre Louis SURCHAT], 1995, pp. 28-41.

²⁰ François VALLOTTON, « Mémoire éditoriale. Genèse et ambitions d'une Fondation pour l'étude de l'histoire du livre et de l'édition », dans Revue suisse d'histoire 1997/3, p. 409.

²¹ Kurt DEGGELLER, « Memoriav (Association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse) : bilan et perspectives : quelques réflexions en guise de portrait », dans Traverse : revue d'histoire 3/2000, pp. 7-10, et http://www.memoriav.ch.

dans le canton de Vaud²², et le « Guide des Archives publiques genevoises » pour valoriser la richesse du passé historique genevois²³.

Un cadre juridique fixé a posteriori

C'est le règlement pour les Archives cantonales vaudoises du 2 mars 1959 qui définit pour la première fois une disposition en faveur des archives privées. En abrogeant celui du 3 décembre 1915 qui avait été adopté dans le prolongement de *La loi du 24 novembre 1905 sur l'organisation de la Bibliothèque cantonale et universitaire, des musées et des archives*, il confirme une politique pratiquée depuis le début du XX^e siècle et que le règlement pour les Archives cantonales vaudoises du 10 octobre 1989 va confirmer et amplifier :

- Art. 10 (1959).- « Le directeur des Archives veille, autant que possible, à ce qu'aucun document historique de valeur, se trouvant en possession des communes, d'institutions privées, de familles ou de particuliers, ne coure le risque d'être perdu. Il propose toutes mesures utiles pour en assurer la conservation et, s'il y a eu lieu, le dépôt aux Archives cantonales. »
- Art. 10 (1989).- « Les Archives cantonales veillent autant que possible à ce qu'aucun document historique de valeur, se trouvant en possession des communes, d'institutions privées, de familles et de particuliers, ne coure le risque d'être perdu.
 Elles proposent toutes mesures utiles pour en assurer la conservation et, le cas échéant, le don ou le dépôt aux Archives cantonales vaudoises. »
- Art. 12 (1959).- « Les communes, les institutions privées, les familles et les particuliers ont la faculté de remettre aux Archives cantonales leurs documents privés. Les Archives ne sont tenues de les accepter que s'ils présentent un intérêt historique évident. La remise peut se faire sous forme de don ou de dépôt. »
- Art. 12 (1989).- « Les communes, les institutions privées ou semi-privées et les particuliers ont la faculté de remettre leurs archives aux Archives cantonales. Ces dernières ne sont tenues d'accepter les documents que s'ils présentent un intérêt historique évident. »
- **Art. 13 (1959).-** « En cas de remise de document faite sous forme de dépôt, un contrat en double exemplaire, signé par les déposants et par le directeur des Archives, précise les conditions de dépôt, de consultation et de retrait. »
- Art. 13 (1989).- « En cas de dépôt, un contrat en double exemplaire, signé par les parties, précise les conditions qui régissent la remise.
 Dans la mesure du possible, et en tout cas s'il existe des conditions particulières, la donation fait aussi l'objet d'un contrat écrit. »

²² Gilbert COUTAZ, « Une démarche originale en matière patrimoniale dans le canton de Vaud », dans *Arbido* 6/2002, pp. 18-20 et http://www.patrimoine-vd.ch. Depuis le 14 avril 2003, un annuaire électronique des acteurs du patrimoine naturel et culturel est disponible sur le site de ladite association.

- -

²³ Dominique ZUMKELLER, « GAP : un guide des Archives publiques de Genève », dans *Arbido* 9/2001, p. 25 et http://www.geneve.ch/guide-archives

L'examen du dossier préparatoire du règlement de 1959 fait ressortir que l'article 10 tire son origine de celui des Archives cantonales de Zurich du 23 août 1900²⁴. Il fait ressortir que l'absence de base légale ne permettait pas aux archivistes cantonaux (alors Louis Junod et Olivier Dessemontet) d'« exiger la remise ou seulement le dépôt de documents historiques de valeur se trouvant en mains des communes, institutions privées, familles ou de particuliers, car ces documents font partie de leur patrimoine privé. » ²⁵ Seule la persuasion constituait leur atout.

L'élargissement des missions des Archives cantonales vaudoises ressort de la comparaison des deux lois dans lesquelles elles s'inscrivent.

Dans La loi du 24 novembre 1905 sur l'organisation de la Bibliothèque cantonale et universitaire, des musées et des archives, il est stipulé à l'article 25 : « La surveillance et le contrôle des archives des Départements de l'administration cantonale et des archives communales, peuvent être placés, par décision du Conseil d'Etat, dans les obligations du personnel des archives cantonales. » Celle sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 attribue les missions suivantes aux Archives cantonales vaudoises :

- « 1.- Conserver les documents d'archives appartenant ou confiés à l'Etat ;
- 2.- Veiller, autant que possible, à ce qu'aucun document historique de valeur se trouvant en possession de communes, d'institutions privées ou de particuliers ne coure le risque d'être perdu ;
- 3.- Rechercher, dresser l'inventaire des documents cités sous chiffre 2, inventaire dont elles assurent la publication, et proposer aux institutions privées ou aux participants toutes mesures utiles à leur conservation et s'il y a lieu, leur dépôt ou leur don aux Archives cantonales :
- 4.- Recevoir en don ou en dépôt et conserver les documents présentant un intérêt historique évident que des communes, des institutions privées, des familles ou des particuliers désirent leur remettre ;
- 5.- Permettre, tant pour les besoins administratifs que pour la recherche historique, la consultation des documents qu'elles détiennent. »

Le plan général de classement des Archives cantonales vaudoises de 1915 : il fut longtemps un fourre-tout pour les archives privées

Les textes parlent nommément d'accueil d'archives privées avec convention en bonne et due forme par les Archives cantonales vaudoises dès 1907. Il apparaît néanmoins qu'Alfred MILLIOUD, archiviste aux Archives cantonales vaudoises entre 1895 et 1913, recueillit déjà avant 1907 des documents lors de ses visites dans les communes et de ses contacts privés, et qu'il les plaça sans mention particulière dans les séries documentaires constituées²⁶. Dans ses nombreux rangements de documents, Pierre-Antoine BARON,

²⁴ Reglement betreffend die Verwaltung des Staatsarchivs vom 23. August 1900, art. 5: « Der Staatsarchivar wird darauf achten, dass keine in Privatbesitz befindlichen zürcherischen Urkunden und Manuskripte historischen Inhalts verloren geben. Wenn er solche vorhanden weiss, für deren zweckmässige Erhaltung nicht gesorgt ist, so hat nötigenfalls nach Gutachten der Archivkommission eine Entscheid des Regierungsrates zu veranlassen, ob dieselben für das Staatsarchiv gewonnen werden sollen. »

²⁵ ACV, S 3, 1959/2/3.

²⁶ Gilbert COUTAZ, Beda KUPPER, Robert PICTET, Frédéric SARDET, *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003*, Lausanne, 2003, p. 176, note 447 (Bibliothèque historique vaudoise, 124).

premier archiviste cantonal entre 1837 et 1864, a dû introduire des documents transmis par voie extraordinaire dans des fonds officiels²⁷. En 1856, les autorités lausannoises décidèrent le transfert aux Archives cantonales vaudoises de plusieurs centaines de documents provenant de la suppression des couvents de Lausanne, retrouvés en 1839 et qui avaient été expertisés notamment par Frédéric de GINGINS-La SARRA (1790-1863); elles firent un nouveau versement en 1867 avec les archives des notaires de Lausanne et les registres de l'état civil de la paroisse de Lausanne, antérieurs à 1780. Baron et son successeur, Aymon de CROUSAZ, archiviste cantonal entre 1864 et 1909, s'occupèrent de réceptionner et d'organiser ces deux versements, assimilables à des fonds privés²⁸.

Dans le plan général de classement des Archives cantonales vaudoises, adopté en 1915, la prise en compte des fonds privés n'est pas expressément désignée par une lettre générique; des places sont ménagées pour les affaires entre particuliers sous la cote Bt 51²⁹. Mais, au lieu de séparer les archives de provenance privée, Maxime REYMOND et ses collaborateurs assimilèrent plusieurs cotes du plan de classement à des collections de documents et intégrèrent, sur simple ventilation de contenus, de dates et de supports, des parts individuelles ou globales documentaires. Ils cassèrent les unités archivistiques et même dispersèrent des états complets de collections de parchemins. Déjà, Alfred MILLIOUD avait pratiqué ainsi avec les 2 300 parchemins de la collection acquise en 1910 par l'Etat de Vaud, de Charles-Philippe Dumont, non sans avoir pris la précaution de les estampiller³⁰. Les fonds de Cerjat, de Loys, Dumur et du Château de La Sarraz entrés respectivement en 1907, 1911, 1917 et 1920 furent laissés en l'état, à l'exception de quelques pièces du fonds de Loys réparties dans le nouveau plan de classement.

La cote Bt 51 fut abandonnée vers 1965 au profit de la cote P désignant l'ensemble des fonds privés selon l'ordre alphabétique, chacun portant le nom du déposant ou celui de son objet principal. L'ouverture de la série P, destinée à recevoir les nombreux fonds privés accumulés depuis des décennies, repose sur une ambiguïté de taille : elle est censée accueillir ce qui ne relève pas de versements de l'administration cantonale. L'ouverture quasi concomitante de la sous-section P Communes aurait été bienvenue si elle n'avait été destinée qu'aux dépôts d'archives communales : en réalité y sont entrés des documents originaux épars (déposés, voire donnés par un particulier qui n'en était pas propriétaire),

_

²⁷ *Ib.*, p. 174. Les fonds des familles Bouvier d'Yvoire (voir ACV, Af 6 et C XVI 33) et Rovéréaz de Bex (C XVI 231 et Fc) sont probablement entrés aux Archives cantonales vaudoises, le premier avant 1863, l'autre au XIXe siècle, voir *Guide des Archives cantonales vaudoises*, 2^e éd., Chavannes-près-Renens, 1993, pp. 15 et 89, et Viviane von KAENEL, *Histoire patrimoniale et mémoire familiale. L'inventaire des archives de la famille Bouvier (1445)*, Lausanne, 2003, p. 10 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 31).

²⁸ Gilbert COUTAZ, *Histoire des Archives de la Ville de Lausanne, des origines à aujourd'hui, 1401-1986*, Lausanne, 1986, pp. 65-66.

²⁹ Guide des Archives cantonales vaudoises, op.cit. 27, p. 86. La lettre L ne fut, semble-t-il, affectée qu'au fonds de la famille de Loys.

Gilbert COUTAZ, avec la collaboration de Pierre-Yves FAVEZ et Sandrine FANTYS, *Un patrimoine exceptionnel et complexe aux Archives cantonales vaudoises : les archives médiévales*, Chavannes-près-Renens, 2002, p. 17 et note 61. Il est à remarquer que le fonds privé Pierre-Maurice Glayre, déposé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne en 1914 et transféré aux Archives cantonales vaudoises le 29 avril 1921, fut placé par Hérald Jomini dans la section des documents de la période Helvétique, sous les cotes H 431 à H 493. Le généreux don du Dr. E. Muret-Auberjonois, de 1937 (Voir *compte rendu sur l'Administration pendant l'année 1937, Département de l'instruction publique et des cultes*, Lausanne, 1938, pp. 33-34), comportant des documents et des registres relatifs aux familles Perdonnet, Auberjonois et au commissaire Abraham Secretan (mort en 1777) ont été disséminés ; des parts de la Collection Secretan ont été retrouvées sous les cotes Bj 22, Br 11 et 12, C XX 207 et 314 (il en existe d'autres), en plus du fonds P Secretan qui conserve les mémoires. A noter que la sous-section C XVI 291 est encore utilisée en 1972 pour classer le fonds de la famille de Willermin.

et des pièces privées concernant telle ou telle commune, ainsi que des reproductions³¹. En 1979, la cote P est fermée (la cote P Communes demeure en revanche ouverte) et une nouvelle cote générique est attribuée aux archives privées, désignées désormais dans leur ordre d'arrivée, et non plus selon leur ordre alphabétique qui ne facilitait pas les intégrations³². En 1995, le plan de classement général fut revu et si la cote PP fut confirmée, le rangement contigu au rayon de fonds classés ou non classés, sains ou non sains fut aboli au profit d'un ordre de classement (les documents sans inventaire sont accumulés dans un espace séparé), avec la création de cotes topographiques et l'affectation de cotes de gestion T, U, V et W pour séparer des documents écrits les documents photographies, filmiques, sonores et informatiques. Est ouverte également à fin 1995 la section N pour recevoir les fonds para -administratifs³³. Le dispositif concernant les fonds privés sera complété en 2002 par la création de la cote générique P 1000 (cette cote est assimilée à une cote de provenance) pour tout document entré isolément aux Archives cantonales vaudoises et les documents qui ne présentent aucune unité entre eux³⁴, et de la cote P 2000, en 2004, pour localiser une ou des cartes postales isolées, de provenance privée³⁵.

Etat de situation

Au 31 mars 2004, il y a 871 fonds privés dans la section P, et 816 fonds dans la section PP, soit 1687 fonds privés, auxquels il faut ajouter des fonds privés classés directement dans des sections à valeur de collection comme les sections A (surtout Af « Seigneurs et familles diverses »), B, C (en particulier les sous-sections C XV « Seigneuries », C XVI « Familles nobles » et C XX « Communes »), F et G. Nous pouvons parler sans exagération de 1800 fonds privés, conservés à ce jour, aux Archives cantonales vaudoises.

Selon l'interprétation choisie, il faut ajouter aux fonds d'archives privées les archives provenant de la conquête du Pays de Vaud par LL.EE. de Berne et de l'introduction de la Réforme en 1536, soit celles des couvents et des archives épiscopales et du chapitre de Notre-Dame de Lausanne³⁶. Les documents qui concernaient la gestion matérielle et domaniale des propriétés épiscopales, du chapitre et des institutions religieuses ont été récupérées en 1536 et intégrées par la suite à leurs inventaires par LL.EE. de Berne qui abandonnèrent aux autorités lausannoises les archives des couvents implantés sur le

_

³¹ Dans *Panorama des Archives communales vaudoises*, op. cit. note 23, pp. 263-265, nous avons présenté les multiples cotes utilisées sans logique pour conserver des documents communaux et de la documentation sur les communes, de provenances diverses, certains de provenance directe des communes. Les cotes Br et C XX sont fermées définitivement et les documents communaux de provenance privée sont classés sous la cote générique PP.

Jean-Pierre CHAPUISAT, « Les Archives cantonales. Mémoire de notre histoire », dans *Perspectives* 3/1990, p. 10.
 ACV, Instruction interne 11 (Plan de classement) du l^{er} janvier 1996 et Note de service ACV 21 (Cotes d'archives) du 17 octobre 2000 et Annexes 2/1 et 2/2.

³⁴ ACV, Instruction interne 1, Annexe 2, et voir Annexe II.

³⁵ *Ib.*, 11, Annexe 3.

³⁶ Voir principalement les sous-sections C IV à C XIV avec des parts partagées entre les sections A « Epoque savoyarde et épiscopale » et IB « Inventaire blanc ». Selon les institutions, les plans de classement distinguent parmi les fonds « accessoires » (« Nebenarchive ») les archives privées proprement dites (familles et particuliers), les archives ecclésiastiques (diocésaines, paroissiales, monastique), tout en faisant des sections particulières et séparées des archives officielles, voir par exemple *Das Staatsarchiv Basel-Stadt. Aufgaben-Bestände-Benützung*, hrsg. Vom Verein der Freunde des Staatsarchivs. Redaktion Daniel KRESS, unter Mitarbeit Thomas SCHÄRLI, Hermann WICHERS und Josef ZWICKER, Basel, 1999, pp. 35-42, alors que d'autres font des archives des couvents des fonds particuliers « Sonderfonds », voir Staatsarchiv Luzern, op. cit. note 3, pp. 33-34,

territoire de Lausanne³⁷. Ils sont revenus en 1798 de Berne avec les archives des anciens maîtres du Pays de Vaud, pour être placés avec les archives des nouvelles autorités vaudoises. Ils ont été enrichis par la donation de très nombreux documents de l'époque médiévale, décidée, le 17 mars 1856, par le Conseil communal de Lausanne³⁸. La Réforme et la conquête bernoise en 1536 provoquèrent une rupture profonde et définitive dans l'histoire des archives de l'Eglise de Lausanne et des institutions monastiques, dont le principe de pertinence généralisé par le plan général de classement de 1915 (une pratique étendue à tous les dépôts d'archives en Suisse) cassera définitivement l'organisation primitive³⁹.

Les Archives cantonales vaudoises ont eu une politique en matière d'archives privées plus ou moins implicite jusqu'en 1996, qui a pu s'appuyer, nous l'avons vu, dès 1959, sur des articles réglementaires pour être pratiquée. Les différentes directions depuis celle de Maxime REYMOND ont eu longtemps tendance à ne jamais freiner la propension à la remise, assimilant toute remise à un élan généreux, profitable de près ou de loin au service, sans se préoccuper des coûts induits, ni même de la tribune offerte ainsi gracieusement aux détenteurs de documents.

Quelques textes situent l'intérêt porté par les Archives cantonales vaudoises aux archives privées.

Dans les *Comptes rendus des Archives cantonales vaudoises* de 1943 et 1944, Louis JUNOD, directeur des Archives cantonales vaudoises entre 1944 et 1964, écrit ceci : « De nombreuses familles possèdent dans notre pays des documents anciens qui sont exposés aux mêmes tribulations que les archives communales ; nous ne pouvons donc qu'encourager toutes les personnes qui préfèrent remettre ce qu'elles possèdent, en don ou en dépôt, aux Archives cantonales vaudoises » « Les dons et dépôts de particuliers aux Archives cantonales continuent : nous ne pouvons que remercier les généreux donateurs, et les féliciter de l'initiative qu'ils prennent par là d'assurer la conservation de documents souvent précieux ». Soucieux de faire des Archives cantonales vaudoises un pôle de compétence scientifique, il fera régulièrement des achats de documents privés⁴⁰.

Le surinvestissement dans les archives privées se lit dans les deux textes suivants, signés par Jean-Pierre CHAPUISAT qui dirigea les Archives cantonales vaudoises entre 1979 et 1995 : « Maintenant que ces dernières (Archives cantonales vaudoises) ont de l'espace et des installations rationnelles, judicieuses mais non luxueuses, nous ne pouvons que recommander à quiconque de s'adresser à elles et de ne pas détruire, faute de place chez soi, des pièces qui peuvent éclairer un aspect ou un autre de notre passionnante histoire. » ⁴¹ « Ce secteur (les archives privées) occupe une place de plus en plus importante au sein des

3'

³⁷ Ce qui concernait la vie spirituelle des communautés fut détruit ; voir pour le détail des archives conventuelles aux Archives cantonales vaudoises dans la nomenclature des archives ecclésiastiques suisses, http://www.kirchen.ch/archive et dossier « Konkurrenz oder Partnerschaft ? Kirchliche Archive im Kontext von Kirche und Staat/Concurrence ou participation ? – Les archives ecclésiastiques au contexte de l'Eglise et de l'Etat », dans *Arbido* 5/2003, pp. 3-25.

³⁸ ACV, C VI a-k. Voir COUTAZ, *Histoire des Archives*, op. cit. note 28, p. 65. Les inventaires historiques des archives de la Ville de Lausanne ont distingué les archives des couvents de celles des autorités, en maintenant jusqu'à présent un inventaire spécifique pour l'ancien couvent cistercien de Montheron, voir COUTAZ, *Histoire des Archives*, pp. 49-55.

³⁹ Peter RÜCK, « La dispersion des archives ecclésiastiques en Suisse romande après la Réforme. Problèmes de structure d'archives », dans *Archiva ecclesiae*. *Bollettino dell'Associazione archivistica ecclesiastica* 12-17/1969-1974, pp. 230-239 et Gilbert COUTAZ, « L'inventaire de 1394 des archives de l'évêque de Lausanne Contribution à une histoire archivistique du Pays de Vaud », dans *Revue historique vaudoise*, 2001, p. 118.

⁴⁰ Voir supra note 9.

⁴¹ Jean-Pierre CHAPUISAT, « Les Archives cantonales vaudoises à la Mouline », dans *Perspectives* 5/1985, p. 2

Archives cantonales dont il est un des fleurons (...) Les fonds privés constituent une part essentielle de notre patrimoine et il vaut la peine de veiller à leur conservation. Les Archives cantonales sont prêtes à accueillir gratuitement ceux qui leur sont proposés, à les classer et à en dresser un inventaire. »⁴² Sous son impulsion, entre 1990 et 1995, le métrage des archives privées passa de 1 500 à 2 500 mètres linéaires⁴³.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions de constater que le *Guide des Archives* cantonales vaudoises édité en 1990, donne par l'illustration et par les textes une plus grande importance aux archives privées qu'aux archives officielles. Pour les premières, les commentaires soulignent l'apport bienvenu et le dynamisme de la collecte, les secondes souffrent du manque d'inventaire et de grandes réserves de consultation. Sur les 28 photographies qui ornent la publication, 6 sont consacrées aux fonds privés soit 21 % du total des illustrations, alors qu'aucune ne concerne les archives officielles dès 1803, versées aux Archives cantonales vaudoises⁴⁴.

Statistiques sur l'évolution du nombre des entrées

Malgré les données chiffrées incertaines et irrégulières, nous avons tenté de dresser l'évolution du nombre de fonds privés depuis 1907. Il faut plutôt lire les résultats comme des tendances, et nullement comme des chiffres absolus, ils désignent des fonds et non pas le nombre de mouvements d'archives beaucoup plus important⁴⁵.

Date d'entrée

indéterminée : 853 fonds

Avant 1900 : aucune mention dans les textes

De 1900 à 1943 : 11 fonds nouveaux
De 1944 à 1953 : 19 fonds nouveaux
De 1954 à 1963 : 14 fonds nouveaux
De 1964 à 1973 : 65 fonds nouveaux

Sous-total: 109 fonds différents

De 1974 à 1983 : 190 fonds nouveaux De 1984 à 1993 : 276 fonds nouveaux De 1994 à 2003 : 259 fonds nouveaux

Sous-total: 725 fonds différents

44 - Rapport d'activité ACV 2003

⁴² CHAPUISAT, « Archives cantonales ... », art. cit. note 32, p. 10.

⁴³ Voir les chiffres avancés dans CHAPUISAT, « Archives cantonales... », art. cité note 32, p. 10 et « Sauvegarder pour mieux protéger. Les Archives cantonales vaudoises », dans *Reflets. Revue trimestrielle de la Banque cantonale vaudoise* 2/1995, p. 18.

⁴⁴ La seconde édition de 1993 n'a pas modifié ces constats.

⁴⁵ Des éléments statistiques peuvent être tirés des rapports d'activité des Archives cantonales vaudoises souvent peu explicites et de l'étude Olivier DESSEMONTET, *Histoire des Archives cantonales vaudoises 1798-1956*. Préface de Louis JUNOD, Lausanne, 1956, p. 43. Les Archives cantonales vaudoises ont ouvert leur premier registre d'entrée des fonds d'archives en 1964. Un journal informatisé des entrées existe depuis 1996. Jusqu'en octobre 1996, on appliquait une nouvelle cote à chaque entrée d'archives, fût-elle en relation avec un fonds déjà existant et de même provenance.

Les remarques suivantes s'imposent :

- d'une part, une proportion considérable d'entrées « à une date indéterminée » (51 % des entrées) essentiellement antérieures aux années 1970. Ces fonds, sans mémoire administrative, sont évidemment sans statut juridique clair le même constat se lit dans de nombreux autres dépôts d'archives suisses.
- d'autre part, une **croissance constante sur un siècle** (même si les chiffres sont naturellement à majorer par les 51 % d'inconnus cités ci-dessus) :
 - très timide jusqu'en 1935 (moins d'un par an),
 - beaucoup plus marquée à partir des années 1950 (1 à 2 par an),
 - phénomène renforcé dans les années 1970 (6 par an environ),
 - avec un bon exceptionnel dès l'annonce du nouveau bâtiment (ouverture du concours d'architecte en novembre 1980, début des travaux en juillet 1982) (près de 20 par an),
 - tendance nullement infléchie par la suite (ouverture du bâtiment au public en avril 1985) (plus de 25 par an).
- le nombre de fonds ne doit pas faire illusion. De très nombreux fonds (environ 70%) ce sont d'ailleurs ceux qui ont été reçus avant 1970 ne renvoient qu'à une ou quelques pièces, provenant souvent de tris internes d'archives et de visites dans les communes. Ils occupent principalement les cartons qui débutent la section P.
- dès le début des années 1980, le nombre de fonds d'archives privées est plus élevé que le nombre de fonds d'archives officielles, sans que cela se manifeste de la même façon sur le métrage. La tendance est inversée progressivement depuis 1996, elle est nettement contraire dès 2002 tant en mètres linéaires qu'en nombre, le phénomène tend à s'accroître à la suite des constats portés sur la situation préoccupante des archives officielles par les enquêtes menées entre 1996 et 1998 dans tous les services de l'administration cantonale et de l'Ordre judiciaire vaudois⁴⁶. Si la moyenne annuelle totale des métrages reçus de l'administration cantonale et de privés, entre 1985 et 1994, est de 924 mètres linéaires, elle descend à 610 mètres linéaires entre 1995 et 2003. L'accroissement annuel des archives officielles entre 1995 et 2003 est de 410 mètres linéaires, tandis que celui des archives privées atteint pour la même période 165 mètres linéaires. En 2003, les archives officielles s'accroissent de 343 mètres linéaires, les archives privées de 25 mètres linéaires. La masse évaluée d'archives entre 1995 et 2003 est par contre largement supérieure à celle qui l'était pour les années antérieures. Les éliminations autorisées le démontrent.

La masse d'archives privées entrée en un siècle aux Archives cantonales avoisine les 4 250 mètres linéaires, dont 2 776 mètres linéaires depuis l'année 1985. L'ouverture du bâtiment à la Mouline a favorisé la mise en place d'une politique d'accueil d'archives privées très ouverte et peu contraignante pour le détenteur d'archives ; malheureusement, il faut le constater, le nombre et le métrage ont accru le déficit d'inventaires ; les expertises

_

⁴⁶ Gilbert COUTAZ, « Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise », dans *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises 1998*, (Chavannes-près-Renens, 1999), pp. 30-42.

récentes faites sur les fonds non classés ont amené la destruction de masses importantes, en accord avec les auteurs du dépôt ou de la donation.

Un peu plus de 20% des surfaces de stockage du bâtiment (à ce jour sur 32 471 mètres linéaires de rayonnages) sont réservés aux fonds d'archives privées. Dans le cadre du projet de densification des espaces de stockage qui permettra de porter la surface totale de conservation à 45 750 mètres linéaires ⁴⁷, il est prévu un accroissement annuel de 200 mètres linéaires par année pour les fonds privés. Ce chiffre fondé sur la moyenne des acquisitions des dix dernières années, certes aléatoire, mais non obligé selon la politique d'accueil choisie, autorise une extension garantie pour dix ans.

A ce jour, 276,50 mètres linéaires de fonds privés sont considérés comme majeurs pour l'histoire vaudoise et sont prévus d'être placés dans l'un des deux abris de biens culturels de l'institution⁴⁸.

La création de cotes de gestion dès 1996 permet de ranger en dehors des locaux pour les documents écrits, les photographies, les sons, les films et les produits informatiques, à des conditions conservatoires différentes, tout en maintenant le lien intellectuel avec les fonds auxquels ils appartiennent. Les documents hors format sont également traités séparément.

La sécurisation juridique est systématique depuis 1996, avec la mise en place de modèles de conventions de dépôt et de donation et la délégation de compétences consentie par le Conseil d'Etat, le 6 décembre 1995, au directeur des Archives cantonales vaudoises pour la conclusion des contrats⁴⁹ Elle été particulièrement lâche jusqu'en 1950; l'habitude prise de la remise de documents entre « personnes de bonne compagnie » a souvent induit l'absence de convention, comme si les procédures pouvaient être un obstacle à conclure un dépôt ou une donation.

Les statuts juridiques des archives privées aux Archives cantonales vaudoises se répartissent ainsi : donation (74%) ; dépôt (15%) ; achat (11%) et prêt pour reproduction de substitution bien moins de 1%. Les donations croissent après 1996, les achats sont admis exceptionnellement. 70% des fonds sont librement communicables. La proportion restante est avant tout due à l'absence d'inventaire, obligeant à un filtrage des consultations éventuelles par l'archiviste. Parmi les fonds inventoriés, 89% sont immédiatement consultables, 9 % sont communicables avec des restrictions, 2% sont incommunicables pour l'instant.

Trois quarts des archives privées sont à l'heure actuelle au bénéfice d'un inventaire, la section P à 86 %, les PP à 68%. Les archives privées ont davantage bénéficié des soins des archivistes que les archives de l'administration cantonale et de l'Ordre judiciaire, inventoriées entre 49 et 68 % ⁵⁰. Leur traitement a été harmonisé avec la pratique adoptée pour les archives officielles, soit l'introduction dès 1996 de l'informatique en réseau, du choix d'un logiciel relationnel et documentaire (BASIS), des normes de description ISAD (G), ISAAR et de règles écrites sur les intitulés de fonds et leur indexation ⁵¹.

_

⁴⁷ Un projet d'exposé des motifs a été remis au Conseil d'Etat en janvier 2004. Nos chiffres sont puisés dans cette étude.

⁴⁸ La liste a été dressée dans le cadre de la rédaction du *Plan de prévention, d'intervention et d'évacuation des Archives cantonales vaudoises*, Chavannes-près-Renens, 2001.

⁴⁹ ACV, Instruction interne 17 « Accueil des fonds d'archives privées ou para-administratives » et Annexes 1 à 7, ainsi que les pages correspondantes sur le site des Archives cantonales vaudoises, http://www.archives-cantonales.vd.ch
⁵⁰ Voir le présent rapport d'activité.

⁵¹ ACV, Instructions internes, ACV 21, Annexe 8, ACV 23. L'indexation présente encore des grandes lacunes, en raison de l'absence de thésaurus et du nombre de personnes temporaires engagées par les Archives cantonales vaudoises pour effectuer les inventaires.

Les fonds d'archives privées, malgré l'attention qui leur est apportée depuis un siècle, ne sont pas les plus utilisés par les chercheurs et l'administration. L'achèvement de plusieurs inventaires de fonds importants de familles a coïncidé avec un regain net d'intérêt pour certains fonds privés, mais le phénomène reste très dépendant de l'intérêt porté par les enseignements universitaires. Les fonds administratifs, en revanche, malgré le peu de notoriété et de prestige qui les entoure, enregistrent une progression faible mais constante des consultations, du moins sur la base des seules statistiques établies systématiquement et régulièrement depuis 1996.

Typologie des fonds d'archives privées

Quantité et nature

Les 1687 fonds d'archives privées sont de taille et de nature très disparates. Les catégories suivantes peuvent être distinguées :

- pièces isolées (certaines d'un grand intérêt historique)
- ¾ sont des petits fonds (moins de 10 cm), quelques-uns de très grands fonds (entre 100 et 200 mètres linéaires), dont le plus volumineux fait 408 mètres linéaires (PP 658 : Société romande d'électricité)
- collections, et non des fonds d'archives
- collections factices
- fonds publics non cantonaux

Les fonds eux-mêmes peuvent être composites :

- avec bibliothèque (de travail, d'érudit)
- avec collection (réunion de documents concernant...)
- constitués de plusieurs sous-fonds et de plusieurs types de supports de l'information

Inversement, un même fonds peut se trouver éclaté (plusieurs entrées aux Archives cantonales vaudoises, voire parties remises à des institutions différentes), partiel (une partie conservée en mains privées ou détruite).

Contenu temporel

Les chiffres qui suivent sont indicatifs et ne portent que sur des fonds classés. Ils traduisent plusieurs occurrences par fonds d'archives, l'imprécision des analyses des inventaires se révèle un handicap lors du comptage et le placement de nombreuses pièces d'origine privée dans les sections du plan général de classement de 1915, à valeur de collection, diminue d'autant le nombre de fonds comprenant des documents de l'époque médiévale.

Nombre de fonds P et PP contenant des documents

Avant 1500	73
De 1500 à 1800	219
De 1800 à 1900 :	374
De 1800 à 2000 :	801
De 1900 à 1950 :	98
De 1900 à 2000 :	294
Après 1950 :	234

Du point de vue matériel, si le nombre de fonds privés avec des documents médiévaux se raréfie avec les années, il ne se diversifie pas pour autant vers d'autres supports que le parchemin et le papier. Les Archives cantonales vaudoises demeurent avant tout une institution de référence pour les documents écrits, elles conservent peu de documents photographiques, sonores et filmiques⁵².

L'ensemble du territoire vaudois est couvert par les fonds d'archives privées. Ce constat traduit bien la dimension cantonale de l'institution et la volonté de documenter toutes les régions et toutes les périodes historiques.

Essai de typologie des fonds

Généralités

La taille des fonds et l'état de leur traitement ont réduit le nombre de ceux qui peuvent être évalués pour la typologie à 509 fonds d'archives privées significatifs. Le 70 % des fonds ne contiennent qu'une à quelques pièces, ce qui rend leur catégorisation inopportune.

Quelques principes ont guidé notre réflexion.

Une première différenciation permet de séparer les fonds de personnes physiques (fonds d'individu ou fonds de famille) et les fonds de personnes morales (associations, fondations, coopératives, entreprises à raison individuelle ou constituées en société anonyme, à responsabilité limitée...)⁵³. Pour celles-ci, on distingue les fonds de personnes morales soit à but lucratif (entreprises privées et para-publiques), soit à but non lucratif (associations, fondations, églises).

Cependant, le caractère hybride de maint fonds doit être souligné : fonds de famille et d'entreprise, papiers personnels et de responsable d'association, etc.

Si la délimitation privé/public s'impose, en revanche, la notion de « para-public » n'est pas très claire : entreprises publiques, sociétés privées poursuivant une mission de service public ou d'utilité publique et subventionnées par l'État, églises reconnues d'État, corporations de droit public. Un même organisme peut avoir un statut variable au fil du temps. Jusqu'en 1996, aucune cote particulière n'était attribuée aux archives para-administratives, sans doute parce que l'exercice n'était pas toujours aisé à effectuer. L'ouverture d'une cote N pour les archives para-administratives dans le plan général de

⁵² Voir infra notes 56 et 64.

⁵³ La grille utilisée pour les archives d'entreprises par le Groupe de travail Archives d'entreprises privées de l'Association des archivistes suisses fait fi de la distinction personnes physiques/personnes morales/but lucratif/but non lucratif, voir supra note 15. Elle ne peut pas être reprise ici.

classement des Archives cantonales vaudoises ne vaut que pour les fonds entrés depuis le le janvier 1996.

Tout choix de thématiques liées aux activités obéit à des critères contingents et les subdivisions et les croisements sont possibles à l'infini. Ce seul exemple illustre le constat : dans le domaine de l'art, on trouve des archives littéraires ou musicales qui peuvent éventuellement aussi être rattachées à la rubrique « Éducation » (laquelle peut aussi dériver du secteur « Religion »), mais aussi aux « Loisirs » (éventuellement avec sous-rubrique « Jeunesse »), voire à la rubrique « Économie » (entreprises de presse et d'édition de livres et partitions...), etc.

Les rubriques suivantes peuvent être considérées comme de référence :

- Papiers personnels d'un individu
- Papiers personnels et de fonction politique et syndicale

militaire juridique (avocat, notaire) scientifique ou médicale littéraire ou d'érudition artistique financière (banquier, assureur) religieuse (pasteur)

- Fonds de famille, y compris branches, y compris individus
- Fonds de famille, aussi fonds de domaine
- Fonds de famille, aussi fonds d'entreprise
- Fonds de famille, aussi fonds de domaine, aussi fonds d'entreprise
- Fonds d'organismes à but non lucratif /

caritatif et de secours culturel et savant religieux, philanthropique, philosophique sportif, de loisirs et de convivialité citoyen (tir, quartier,...) politique et syndical professionnel

- En raison des spécificités en matière de conservation, les archives d'architectes (qui sont aussi d'entreprises) constituent une rubrique à distinguer
- Entreprises du secteur primaire : agriculture, viticulture, élevage, forêt, pêche;
- Entreprises du secteur secondaire : entreprises extractives, manufacturières ou de transformation (mines, carrières, production d'énergie électrique, alimentation, textile et confection, bois et meubles, papier et imprimerie, tannerie et travail du cuir, chimie, pierre et construction, métallurgie, construction mécanique, automobile, électrotechnique, petites mécanique, photographie, horlogerie, artisanat)
- Entreprises du secteur tertiaire : commerces en gros ou de détail, ateliers et services divers (location, réparation, nettoyage...), transports, communications, médias et presse, banques et assurances, affaires immobilières, conseils, ingénierie, enseignement et recherche, santé, bien-être, divertissement, culture et loisirs...

A la réflexion, il est apparu qu'il était surtout nécessaire d'avoir des fonds témoignant de l'évolution économique plutôt que des exemples de chaque branche : ainsi, très schématiquement, pour le XIX^e siècle, la révolution industrielle semble surtout marquée par l'essor des filatures, la construction des canaux et moulins et l'utilisation de l'énergie

hydraulique, la mécanisation des industries extractives; l'expansion économique du tournant du siècle voit le recours massif au fer et à la fonte, le développement des transports, l'urbanisation (dont électrification...); ces activités sont aussi caractéristiques du XX^e siècle pour ce qui concerne notamment la construction immobilière, le tourisme et l'industrie de luxe et le secteur financier ne pouvant toutefois être ignorés. En outre, concernant certaines activités tertiaires, la séparation « entreprise », « association », « établissement privé » à mission spécifique (santé, enseignement) s'estompe au profit de l'objet de l'activité.

En effet, en dehors des grands ensembles, on distingue des thèmes transversaux à toutes les catégories de personnes, liés aussi bien à l'économique qu'au social.

Le critère majeur serait dans l'idéal de pouvoir mesurer ce qui fait la spécificité d'un fonds privé par rapport à un fonds public de thème voisin, comme par exemple :

- pour les personnes physiques : hobbies, dessins, courriers intimes... (plutôt que les pièces d'état civil, les résultats scolaires, accessibles en principe dans les fonds officiels)
- pour les entreprises : gestion des conflits de personnel, stratégie commerciale, procédés techniques (tout ce que les entreprises répugnent à communiquer, plutôt que les bilans financiers, les emprises immobilières... retrouvables au moins par bribes dans les archives fiscales, cadastrales)
- pour les associations : activités de terrain et de convivialité (ayant généré parfois peu de documents), les listes de membres (pour lesquelles il peut y avoir réticence à communiquer en raison du respect de la vie privée), plutôt que les comptes, et rapports annuels sommaires d'activité, accessibles au moins pour partie quand il y a des publications adressées au dépôt légal.

Des rubriques ont été affinées dès lors que plusieurs des fonds concernés étaient importants et inventoriés (par exemple : « culture » scindé en « culture » + « éducation » + « étudiants »). Il en fut de même pour des particularités non soupçonnées au départ : « religion » ventilée en « religion protestante » + « catholique » + « philanthropie » pour la franc-maçonnerie notamment.

Résultats chiffrés

Sur les 1687 fonds privés, 509 fonds ont été jugés comme significatifs. Il faut noter une évolution des types de fonds d'archives privées entre les sections P et PP, vers une plus grande diversité de contenu et des tailles plus imposantes. La représentativité des fonds est bonne. S'il manque des fonds en relation avec la situation des femmes, des enfants, des domestiques et les agriculteurs, c'est dû moins aux principes de la collecte qu'à la faible présence de ces catégories de personnes dans les documents. Des thèmes du XX^e siècle sont à peine entrevus : « tourisme », « environnement », « activités lacustres ».

Particuliers	= 21,2%
Militaire	3 %
Scientifique, médecin	2,9 %
Juriste	1,7 %
Artiste	1,6 %
Politique	2 %
Enseignant, écrivain, journaliste	1,9 %
Archiviste, bibliothécaire, érudit	2,8 %

Religieux	0,9 %		
Haut fonctionnaire	0,7 %		
Architecte	3,7 %		
Familles		= 10,5 %	
Famille + Domaine	6,5 %		
Famille + Entreprise	2,2 %		
Famille + Domaine + Entreprise	1,8 %		
Associations		= 34,6 %	
Culturelle et artistique	8,1 %		
Éducative	2,2 %		
Étudiante	1,8 %		
Professionnelle	2,9 %		
Citoyenne	1,3 %		
Militaire	2,5 %		
Politique	3,3 %		
Cultuelle		1,1 catholique	
Cultuelle	0,0 % dont	5,5 % protestante	
Philanthropique	0,5 %	1	
Caritative	3 %		
Sportive et de loisirs	2,4 %		
Collections		= 17 %	
Bibliothèques	1 %		
Communes	5 %		
Autres dont généalogie, évènements	11%		
-			
Organismes relevant du secteur primai	ire	= 1 %	
Organismes relevant du secteur secondaire		= 5,2 %	
Construction	0,8 %		
Mines et charbon	0,8 % 0,4 %		
Fonte, fer	1,2 %		
Energie	0,6 %		
Bois	0,3 %		
Alimentation	0,5 %		
Imprimerie, papier	0,5 %		
Tannerie	0,3 % 0,2 %		
	0,2 % 0,4 %		
Horlogerie Mécanique	U. + 70		
Macaniqua	0,3 %		

Organismes du tertiaire	= 10,5 %
Commerçants	2,8 %
Libraires, éditeurs	1 %
Communication, presse	0,3 %
Pharmaciens	0,4%
Hôtels	0,4 %
Epicerie	0,2 %
Santé	0,8 %
Transports	1,1 %
Immobilier	0,2 %
Finances, crédits, économie	3,3%

10 5 0/

Critères d'évaluation

Actuellement, les Archives cantonales vaudoises accueillent des fonds dont le contenu se rapporte au canton de Vaud d'une façon ou d'une autre, et dont la dimension est cantonale, avant d'être locale - dans ce cas, elles invitent les Archives communales à intervenir, en particulier quand les fonds d'archives peuvent être accueillis dans des dépôts d'archives dirigés par des archivistes professionnels⁵⁴.

Elles tentent de mener une politique de collecte plutôt prospective que réactive, préférant agir sur certaines natures d'archives que sur d'autres, et en anticipant au besoin les thématiques de recherches – la proximité universitaire agit favorablement sur la réflexion, même si elle ne peut pas être de suite et complètement satisfaite, et bien qu'elle se montre parfois excessive et peu au fait des procédures de constitution des mémoires écrites. Elles examinent toutes les propositions d'offres, en ne s'obligeant pas à répondre positivement.

Elles montrent un intérêt sans réserve pour les documents antérieurs à 1850, surtout pour des natures de documents (terrier, plan, registre cadastral, registre de notaire, parchemin d'origine ecclésiastique, « sources officielles », etc.), qui sont en mains de privés et qui auraient dû leur parvenir par l'intermédiaire des « fonds officiels » 55.

Pour les fonds dès 1850, elles privilégient avant tout les fonds d'archives écrites ou constituées d'archives majoritairement de nature écrite⁵⁶.

Les Archives cantonales vaudoises manifestent une attitude d'ouverture à toutes les composantes de la mémoire cantonale, sans aucune exclusive. Elles doivent demeurer une institution généraliste, avec des pôles d'excellence, et éviter toute approche idéologique⁵⁷.

⁵⁴ ACV, Instructions internes ACV 17 « Accueil des fonds d'archives privées ou para-administratives », ACV 17, Annexe 7 « Principes directeurs pour la remise d'archives privées aux Archives cantonales vaudoises ». Voir infra, note

⁵⁵ Cela est conforme aux deux arrêtés suivants : Arrêté du 22 janvier 1946 ordonnant la remise aux Archives cantonales vaudoises des documents judiciaires antérieurs à 1803 et Arrêté du 10 avril 1959 ordonnant la restitution aux Archives cantonales vaudoises des cadastres, terriers et plans cadastraux antérieurs à 1803.

⁵⁶ ACV, Instruction ACV 31, Archives photographiques, sonores et filmiques.

⁵⁷ Les Archives cantonales vaudoises marquent principalement leur intérêt pour les archives de familles, d'associations, d'entreprises, de partis politiques, d'institutions, de fondations, d'érudits, de pasteurs ou de curés, de médecins et de particuliers. Les fonds à caractère généalogique, héraldique, sigillographique, vexillogique sont également recherchés en raison des missions exercées par les Archives cantonales vaudoises dans ces domaines-là, en prêtant néanmoins garde à la redondance et la démesure. Les contacts avec des institutions d'assurances et bancaires, s'ils ont existé, n'ont pas pour l'heure aboutis.

Elles ne bâtissent pas leur politique d'acquisition sur le seul prestige des fonds, mais bien plutôt sur leur valeur informative, documentaire et sur leur contenu original. Il faut varier les témoignages, rechercher dans les fonds leur densité d'informations et leur complémentarité avec ce qui existe déjà dans les fonds d'archives officielles et qui est déjà conservé aux Archives cantonales vaudoises. Il n'y a pas de critère objectif pour refuser un fonds de caractère vaudois : ainsi, métrage, âge, multiplicité des versements sont des paramètres insatisfaisants. Les seuls vrais critères sont l'évaluation et l'objectivité, sans tomber dans l'arbitraire. Il faut s'imposer de dire parfois non et de faire toujours l'étude des coûts en temps, en ressources humaines, en surface et en matériel de conditionnement. Les coûts liés au retrait ou la révocation d'un dépôt ont d'ailleurs été établis⁵⁸.

Dans leur expertise, les Archives cantonales vaudoises tiennent compte des critères suivants :

- tradition de l'institution dans la conservation de telle nature de fonds
- unité, intégrité et densité du fonds
- versement en bloc, et non pas « en miettes » ou par lots⁵⁹
- fonds clos
- état de l'organisation du fonds
- état conservatoire
- conditions de consultation liées aux versements refus de fonds qui ne peuvent pas être communiqués, ou aux délais trop longs et d'application compliquée
- aide à la confection de l'inventaire
- donation, plutôt que dépôt le dépôt est par définition fragile, car il est révocable
- gratuité de la remise, plutôt que l'achat éviter la surenchère des prix; plutôt convaincre par des arguments patrimoniaux et d'établissement d'une mémoire publique⁶⁰
- refus d'archives qui ont moins de dix ans, par rapport à la date de la création des premiers documents (exception : des archives peuvent avoir moins de dix ans pour une origine plus ancienne, mais dont les négligences de la conservation ou les aléas de la transmission ont provoqué des pertes et éliminations irrémédiables; dans ce cas, il faut que les documents n'aient plus d'utilité).
- traitement normalisé des archives privées en suivant les pratiques de confection des archives des archives officielles : normes ISAD (G)
- valorisation rapide d'un dépôt ou d'une donation par un bordereau de livraison ou un inventaire.

Il faut veiller à la sécurisation des procédures, en faisant en sorte que toute donation et tout dépôt soient accompagnés d'une convention en bonne et due forme et que les interlocuteurs des Archives cantonales vaudoises soient parfaitement identifiés. Le statut

⁵⁹ Ce critère a justifié la création de cote générique pour les archives des familles Nicod d'Echallens (ACV, PP 642) et Bonnard d'Arnex-sur-Nyon (PP 806).

⁵⁸ ACV, Instruction ACV 17, Annexe 7 « Principes directeurs pour la remise d'archives privées aux Archives cantonales vaudoises ».

⁶⁰ Nous avons eu l'occasion d'exprimer notre point de vue lors de l'achat des manuscrits de Jacques Chessex par les Archives littéraires suisses, à Berne : « Il faut se poser la question de la vénalité qui caractérise aujourd'hui le patrimoine ; celui-ci n'est pas seulement un enjeu naturel ou culturel, il est surtout et à certains moments excessivement un enjeu financier. Une politique patrimoniale ne peut pas être fondée durablement sur le seul critère du prestige ; elle n'a rien à gagner des concurrences sauvages et agressives entre partenaires. L'attitude de M. Chessex a le mérite de mettre au jour les contradictions liées aux archives, à leur gestion, leur traitement, leur exploitation et leur promotion. Les Archives cantonales vaudoises participent activement à la réhabilitation du patrimoine, mais aussi à l'assainissement d'un marché de la mémoire gangrené par le mercantilisme » (Rubrique Monsieur le Rédacteur, 24 heures, 4 novembre 1996, p. 2).

juridique doit être connu au démarrage des procédures, chaque fonds privé constituant des cas d'espèce dans le traitement et l'interprétation juridique.

Travailler dans un réseau d'institutions

La collecte des archives privées doit s'inscrire nécessairement dans un réseau et dans une volonté de coordination des efforts⁶¹. Sur le plan vaudois, en matière d'archives écrites et imprimées, il faut citer les Archives des chefs-lieux des districts du canton de Vaud, en grande partie dirigées par des archivistes professionnels⁶², le département des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, les Archives de la construction moderne, les musées locaux et régionaux du patrimoine (Vieux-Vevey, Musée historique de Montreux, Musée de la Ville de Lausanne, Musée de Pully, Musée du Léman, Musée du Pays-d'Enhaut), l'Institut Benjamin Constant, le Centre de recherches sur les lettres romandes, l'Institut suisse pour l'étude de l'art. Le réseau patrimonial est d'autant plus important que le canton abrite des organismes internationaux comme le Centre d'études olympiques, Nestlé, des entreprises de la communication comme Edipresse. En suscitant la constitution de l'annuaire électronique des acteurs du patrimoine dans le cadre de l'Association pour le patrimoine naturel et le patrimoine culturel du canton de Vaud, les Archives cantonales ont souligné l'importance des réseaux. Il est vrai que les donateurs et les déposants décident souvent de l'institution d'accueil, quel que soit le réseau mis en place, et conditionnent leur geste à cette condition préalable.

Les Archives cantonales vaudoises ne sont pas et ne seront jamais l'institution cantonale de référence pour les archives photographiques, sonores et filmiques⁶³. Elles doivent plutôt rechercher des formules de partenariat avec des institutions patrimoniales du canton, là où des archives photographiques, sonores et filmiques sont mêlées à des documents écrits. Dans les cas de fonds comprenant des supports d'informations variés, elles veillent à sauvegarder l'unité des fonds; s'il s'agit de fonds composés exclusivement de photographies, de témoignages sonores, de films, elles conseillent leur remise aux institutions spécialisées, en particulier au Musée de l'Elysée, aux Archives de la Ville de Lausanne et à la Cinémathèque suisse.

Les objets sont proposés aux musées cantonaux et communaux concernés, et aux fondations spécialisées.

⁶¹ C'est par l'action dynamique de l'archiviste de la Commune de Montreux, Mme Evelyne Lüthi-Graf, que les Archives cantonales vaudoises ont été amenées à s'occuper des archives de la Société romande d'électricité (PP 658), de la Compagnie vaudoise d'électricité (PP 701) et du Montreux-Oberland bernois (PP 738).

⁶² Les Archives de la Ville de Lausanne jouent un rôle important dans la collecte de fonds privés, d'autant plus qu'elles ont une action unique dans les archives audio-visuelles : « Longtemps, les Archives ont été considérées comme le dépôt des seuls fonds d'archives de l'administration communale. Depuis leur déménagement dans des surfaces nouvelles, en mars 1986, elles ont vu leur rôle public s'accroître; en s'insérant dans la vie de la cité, elles sont devenues une institution ouverte à des versements ou dépôts d'archives extérieures à celles de l'administration. Deux séries sont ainsi nées et de développent rapidement et de manière réjouissante : la première, les archives para administratives (série G), a été déjà présentée, la seconde celle des archives privées, concrétise le mieux la politique pratiquée largement depuis une douzaine d'années. » Gilbert COUTAZ, avec la collaboration de Jean-Jacques EGGLER, Marcel RUEGG et Monique FAVRE, Guide des Archives de la Ville de Lausanne, Lausanne, 1993, p. 125. Elles conservent à ce jour 444 fonds d'archives privées. Il faut souligner les résultats probants des Archives de Montreux dans la collecte des archives privées, depuis leur installation, le 21 janvier 2000, dans de nouveaux locaux.

⁶³ ACV, Instruction ACV 31, Archives photographiques, sonores et filmiques. Les documents diffusés sous forme commerciale ne sont pas compris dans cette instruction; elles relèvent de la gestion de la bibliothèque ou de la documentation. Elles se présentent désormais le plus souvent sous forme de cédéroms et de disques compacts.

En matières d'imprimés, les ACV interviennent lorsqu'il faut faire valoir des critères d'unité du fonds (par exemple, conserver une bibliothèque dans son intégralité)⁶⁴.

Dans le domaine des archives d'architecte, elles peuvent jouer le rôle d'intermédiaire pour les Archives de la construction moderne, exclusivement pour les documents postérieurs à 1850.

Les archives littéraires et éditoriales sont proposées avant tout au Département des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

Des ententes entre institutions peuvent intervenir pour faciliter la remise de fonds d'archives. Ainsi, des parties de fonds (en rapport principalement avec le support des informations) peuvent être déposées dans diverses institutions, dans la mesure où l'institution leader assure la cohérence de la répartition et garantit une vue d'ensemble par le biais d'un inventaire de synthèse.

Dans le réseau, il ne faut pas oublier les contacts avec les antiquaires de la place ou de la région, pour les informer des intérêts des Archives cantonales vaudoises et pour les inscrire dans les échanges d'informations. Selon la qualité des contacts, des documents importants peuvent être proposés aux Archives cantonales vaudoises et des accords se faire.

En guise de conclusion

Les Archives cantonales vaudoises sont nées pour recevoir des archives officielles en 1798. Deux cents plus tard, elles demeurent prioritairement et naturellement le dépôt central des archives officielles. Face aux exigences de la défense du patrimoine et à l'élargissement des sources et des supports d'information, elles ont ouvert leur champ d'investigation à de nouveaux producteurs d'archives et à des formes nouvelles de partenariat. Tout en ayant été la première institution à s'occuper de la mémoire cantonale, elles n'ont pas pour autant le droit d'exclusivité et de primauté sur celle-ci; elles travaillent de concert avec les bibliothèques, les musées et les Archives communales. Des voix s'élèvent pour contester l'opportunité de collecter des archives privées, certaines demandent même l'abandon de cette mission au nom d'une approche comptable et des coûts humains, et parce qu'elle exige de surfaces d'entreposage. Selon les traditions archivistiques des pays, l'approche des archives privées est plus ou moins généreuse⁶⁵. En Suisse, c'est une pratique bien établie et dont la justification tient à la structure fédéraliste du pays. Il faut combattre les projets d'abandon de cette responsabilité. Les archivistes ont des missions complémentaires à celles des bibliothécaires et des documentalistes, ils sont des partenaires obligés et légitimes des archives privées⁶⁶.

En effet, la mémoire cantonale ne procède pas que de la mémoire de l'administration et de ses autorités ; elle est plurielle, diverse, multiforme et disséminée; elle est tout autant naturelle que culturelle. Comme en 1798, la mémoire doit demeurer un fondement de l'identité cantonale, elle est une responsabilité collective⁶⁷.

⁶⁴ Sur ce point de vue, voir Gilbert COUTAZ, avec la collaboration de Michel DEPOISIER, « La bibliothèque des Archives cantonales vaudoises ou la place de l'imprimé dans un dépôt d'archives », dans Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises 1997, Chavannes-près-Renens, p. 36 et note 14 et Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse, Archives cantonales vaudoises, http://www.hhch.unichz.ch.

⁶⁵ Voir dossier « Archivistique comparée », dans Archives 1-2/2002-2003, cas de la Belgique, France, Italie et Suisse, et DUGRILLON, Archives privées aux Archives cantonales, op. cit. note 1, Annexes 1-4, pp. 62-206.

⁶⁶ Christoph GRAF, « Wohin gehören Nachlässe ? », dans Nachrichten VSB/SVD 1983, pp. 147-160.

⁶⁷ Gilbert COUTAZ, « Les contours et les défis de la mémoire cantonale », dans Feuille des avis officiels, 31 août 1999, pp. 3476-477.

Avec les années, les attentes citoyennes et les exigences de la recherche historique, tout comme les besoins de l'administration, se sont accrus et diversifiés. De nouveaux espaces de conservation sont apparus, suivant immédiatement ou avec un décalage les nouveaux patrimoines à exploiter. Des regards originaux ont été lancés sur le passé, et ont montré qu'il ne suffisait pas ou plus d'archives officielles pour satisfaire les questionnements⁶⁸. D'une part, la création de dépôts thématiques ou spécialisés révèle tout à la fois les besoins nouveaux d'accueillir des archives et les déficits des institutions publiques face à ces besoins. D'autre part, elle institue des dépôts aux missions complémentaires à celles des Archives d'Etat et des Archives communales, car celles-ci ne pourront pas devenir des institutions spécialisées dans un ou quelques domaines de collecte d'archives privées. Les Archives cantonales vaudoises doivent constamment tenir leur rôle de dépôt d'archives généraliste, et non pas encyclopédique, elles doivent surtout veiller à un équilibre de traitement entre les archives officielles et les archives privées.

Face aux défis de la conservation et de l'exploitation, les Archives cantonales vaudoises ne doivent pas se contenter de la simple accumulation ou thésaurisation, elles doivent valoriser les fonds d'archives pour qu'ils profitent au plus grand nombre de personnes et suscitent des travaux. Les Archives ne sont pas des huis clos. En ce sens, un article de presse⁶⁹, une exposition⁷⁰, la mise sur réseau de la liste des fonds d'archives privées⁷¹ sont autant d'atouts pour souligner l'importance d'un dépôt ou d'une donation que pour défendre l'objectif de renforcer et d'enrichir la mémoire cantonale. Il ne s'agit pas de sacraliser chaque document d'archives ni d'offrir un panthéon à tout fonds d'archives. Les faits le démontrent, des retards mis dans l'accomplissement des missions engendrent des pertes irréversibles – beaucoup de fonds d'archives sont éliminés faute de partenaires ou d'institutions d'accueil, ou sont dépecées en raison d'enjeux financiers ou individuels.

.

⁶⁸ Voir par exemple Hans SIMMLER, « Quellen zur schweizerischen Sozialgeschichte in den privaten Archiven der Schweiz », dans *Nouvelles de l'Association des archivistes suisses*, mai 1967, pp. 24-38; Isabelle ALBANESE, Jean STEINAUER et Malik von ALLMEN, « Les archives des syndicats », dans *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 14/1998, pp. 25-39 et Gilbert COUTAZ, « Sports archives in Switzerland : an area of preservation that remains to be conquered », dans *Sport and archives* : workshops organized by the Historical Archives Department of the Olympic Studies Center preceeding the 11th IASI World Congress, Lausanne 24 th April 2001, Lausanne, Olympic Museum 2001, pp. 21-26.

Les Archives cantonales vaudoises ont bénéficié à de nombreuses reprises d'une couverture médiatique de la réception d'un fonds d'archives privées. La couverture par la presse écrite, parlée et télévisuelle de Suisse romande a été exceptionnelle pour la donation, le 2 novembre 1998, du fonds d'archives de Jean Villard-Gilles (3.60 mètres linéaires, PP 607), voir par exemple les pleines pages parues dans 24 heures, 3 novembre 1998, p. 3 (Madeleine SCHÜRCH et Robert NETZ), La Gazette. Journal de la fonction publique, 2 novembre 1998, p. 11; Le Temps 25 novembre 1998, p. 52 (Silvia RICCI LEMPEN). Autres fonds d'archives privilégiés par un écho médiatique : 24 heures, 12 mars 1997, p. 56 (Robert NETZ) : PP 516 Eglise libre du canton de Vaud) ; Journal du Nord vaudois, ler juillet 1997, p. 16 (Jean-Luc BERTHOUD) : PP 587 (Verrey, Pierre) ; 24 heures, 23 septembre 1998, p. 35 (Corinne CHUARD) : PP 701 (Compagnie vaudoise d'électricité) ; 24 heures, 2 décembre 1998, p. 51 (ATS) : PP 478 et PP 576 (Pierre Bataillard) ; La Presse Riveria/Chablais, 23 septembre (Jean-Pierre NICOLAU), p. 8 : PP 658 (Société romande d'électricité) ; La Presse Rivieria/Chablais, 28 février 2002, p. 10 (C.M) et 24 heures, 28 février 2002, p. 22 (Vincent BOURQUIN) : PP 647 (Réarmement moral) ; 24 heures, 4 septembre 2003, p. 28 P(atrick) T(ESTU)z, La Presse Rivera/Chablais, 4 septembre 2003, p. 23 (Julien PIDOUX), La Presse Nord vaudois, 4 septembre 2003, pp. 1 et 5 (Julien PIDOUX), La Côte, 4 septembre 2003, pp. 1 et 5 (Marie-Léa COLLARDI) : PP 806 (Bonnard, famille).

⁷⁰ Ainsi l'exposition organisée par les Archives cantonales vaudoises, en 2003, « Centenaire du centenaire » à partir du fonds d'archives P Festival vaudois.

⁷¹ Peu d'institutions d'archives ont mis la nomenclature des archives privées sur leur site, cela tient autant à des raisons techniques que pratiques selon l'ampleur du nombre de fonds, voir pour l'heure les exemples des Archives d'Etat d'Uri, http://www.ur.ch/staur/P_Archive/BER_PA_InvJa_Internet.pdf, et des Archives de la Ville de Genève, http://www.ville-ge.ch/archives. Signalons la publication exceptionnelle pour un dépôt d'archives en Suisse de Rudolf JENNY, Handschriften aus Privathesitz im Staatsarchiv Graubünden. Repertorium mit Regesten, Chur, 1974, 796 p. (Quellenpublikationen, Staatsarchiv Graubünden, Bd. 2).

L'inertie ou l'absence de moyens ont des conséquences néfastes sur la qualité des archives et sur la constitution de la mémoire cantonale.

Les institutions publiques ne peuvent pas tout faire face au dynamisme des dépôts d'archives privées. Leur manque de ressources limite nécessairement leur rayonnement et leur impose de recourir à des réseaux et à des aides au coup par coup. Mais il relève de leur responsabilité de susciter le débat, de le porter, de le personnaliser, sans s'attribuer toutes les compétences, les droits et les devoirs. Au besoin, en même temps qu'elles acceptent de recevoir des archives privées, elles doivent obtenir le financement pour leur traitement et leur mise en valeur de la part des détenteurs mêmes de ces archives privées et qui accompagnent les efforts de l'Etat⁷². Il n'est plus possible d'ignorer l'incidence économique de la conservation, même si ce paramètre n'est pas celui qu'il faut avancer en premier.

Sauver la mémoire officielle du canton, c'est aussi sauver la mémoire des personnes et des activités qui font l'histoire du canton. L'une ne va pas sans l'autre. Même si la première est prioritaire, elle n'est pas exclusive et suffisante. C'est dans la combinaison de ces deux termes de leurs missions que l'action des Archives cantonales vaudoises est jaugée et que la Mémoire cantonale sera renforcée ou affaiblie. Le débat n'est pas seulement technique et périphérique, il est surtout stratégique et collectif, sociétal et politique. Le droit à la mémoire va de pair avec le droit au savoir. L'un comme l'autre est intangible et imprescriptible. Cela n'empêche pas une vision pragmatique, pondérée et solidaire dans la réalisation, si les fondements sont clairement affichés et défendus.

⁷² Nous avons déjà développé ce point de vue « La crise financière menace aussi la mémoire de notre pays », dans *Arbido* 11/1996, pp. 9-10.

Annexe I

Informations concernant la remise de fonds d'archives privées ou paraadministratives aux Archives cantonales vaudoises (Extraits⁷³)

(...) En confiant un fonds d'archives aux Archives cantonales vaudoises (ACV), les personnes privées (individuelles ou collectives) assurent donc, d'une part, la conservation à long terme de témoins de leur personnalité et de leur activité (ou de celles de leurs ancêtres, proches, membres, etc.) et contribuent, d'autre part, à enrichir le patrimoine historique commun.

Comment procéder pour remettre un fonds d'archives privées ou para-administratives aux ACV ?

Il suffit à la personne envisageant de remettre des documents aux ACV de prendre contact avec le directeur ou avec l'un des archivistes, par téléphone, par lettre ou à la réception. Celui-ci lui proposera alors la démarche la plus adaptée à la situation. Il pourra, notamment, se rendre sur place pour examiner le fonds, ou accueillir celui-ci temporairement aux ACV, à cette même fin. Dans tous les cas, le directeur ou l'archiviste examinera avec la personne envisageant de remettre des documents aux ACV, l'opportunité de cette remise et déterminera, d'entente avec elle, l'étendue et les éventuelles conditions juridiques et pratiques de celle-ci.

Quels documents peut-on remettre aux ACV?

Le fonds peut être constitué d'un seul ou de nombreux documents, de toutes natures et sur tous supports. Il est essentiel que l'unité des fonds soit maintenue et ne soit pas détruite par des versements séparés à plusieurs institutions. Au cas où des éléments devraient tout de même, pour des questions de conservation ou de consultation, être placés dans une ou plusieurs autres institutions que celle qui a la charge du fonds, l'inventaire doit pouvoir en signaler toutes les parties. Une des institutions est désignée comme institution de référence pour la réunion de toutes les analyses.

Après examen des documents et en fonction de leur intérêt historique, les ACV peuvent proposer de n'en recevoir qu'une partie. Elles sont libres de les refuser sans justification.

Dans tous les cas, les documents ne peuvent être remis aux ACV que dans la mesure où ils pourront à terme être mis à la disposition du public pour des recherches historiques.

Quelles sont les conditions juridiques de la remise ?

La donation est toujours préférée au dépôt. Le fonds est alors donné en toute propriété à l'Etat de Vaud, représenté par les ACV.

Des conditions, en principe temporaires, peuvent éventuellement être prévues, d'entente entre le donateur et les ACV (p. ex. : consultation publique interdite avant une certaine date ou avant le décès du donateur; consultation par le public soumise à autorisation du donateur ou du directeur des ACV pendant un certain délai; etc.).

58 - Rapport d'activité ACV 2003

⁷³ ACV, Instruction interne ACV 17, Annexe 2 « Modèle de feuille d'information concernant la donation ou le dépôt de fonds d'archives privées ou para-administratives aux Archives cantonales vaudoises ».

Un accusé de réception est établi lors de la remise du fonds. Avant ou après la rédaction de l'inventaire, selon les cas, une convention de donation est conclue entre le donateur et les ACV. Cette convention précise en particulier les éventuelles conditions de consultation.

Dans certains cas particuliers, le fonds peut être déposé aux ACV tout en demeurant propriété du déposant. Il fait alors l'objet d'un accusé de réception qui précise ce statut, puis, avant ou après rédaction de l'inventaire, d'une convention de dépôt conclue entre le déposant et les ACV. Cette convention, adaptée à chaque cas, précise les conditions de la consultation et du retrait éventuel du fonds.

Quelles sont les conditions financières de la remise ?

La donation (ou le dépôt) n'est acceptée qu'à titre gratuit.

Aucun frais n'est mis à la charge du donateur. En ce qui concerne le déposant, aucun frais n'est exigé, sauf en cas de retrait du fonds déposé, les ACV étant alors autorisées à demander le remboursement des frais d'inventaire, de conditionnement et de dépôt qu'elles auront assumés.

Toute aide du donateur (ou du déposant) pour la rédaction de l'inventaire du fonds est bienvenue.

A quoi les ACV s'engagent-elles lors de la remise?

Les ACV s'engagent à traiter les documents donnés (ou déposés) avec le même soin que leurs propres collections, afin d'en assurer la sécurité et la conservation durable. Elles veilleront à respecter l'intégrité du fonds, qui formera une unité archivistique spécifique et indissociable, dûment identifiée et cotée.

Aucune élimination ne sera effectuée sans l'accord exprès du donateur (ou du déposant). Si les ACV constatent, lors de l'inventaire, que des documents ne présentent pas suffisamment d'intérêt historique pour justifier leur conservation, elles les écarteront et en dresseront la liste, qu'elles soumettront au donateur (ou au déposant). Celui-ci pourra alors, soit autoriser leur élimination, soit les reprendre. Selon les cas, l'autorisation d'éliminer de tels documents pourra également être donnée au moment de la remise du fonds.

Les ACV réaliseront dès que possible le classement et l'inventaire du fonds. Un exemplaire de l'inventaire sera remis au donateur (ou au déposant). Dans le cas du dépôt, les ACV peuvent se contenter d'un bordereau de livraison.

Le fonds demeurera consultable par le donateur (ou déposant) et les personnes mandatées par lui, dans la salle de travail des ACV et durant les heures d'ouverture de celle-ci.

A quoi la personne remettant un fonds s'engage-t-elle?

Sauf en cas de dépôt, elle s'engage à transférer la propriété du fonds à l'Etat de Vaud, représenté par les ACV.

Sauf conditions particulières prévues par la convention de donation (ou de dépôt), elle autorise la consultation du fonds par les lecteurs des ACV, à des fins de recherches historiques, dès la remise et aux mêmes conditions que celles qui régissent les propres collections des ACV.

Annexe II

Pour la création d'un fonds générique d'archives de la famille Bonnard, d'Arnex-sur-Nyon (1753) et de Nyon (1763), aux Archives cantonales vaudoises (extraits)

Caractéristiques d'un fonds générique

En proposant l'accueil des archives de la famille Bonnard, regroupées sous une cote générique, tout en gardant la spécificité des documents selon leur provenance, les Archives cantonales vaudoises offrent :

- un lieu unique de conservation à des archives éparpillées et souvent menacées d'abandon:
- un espace unique de consultation par les membres de la famille, mais aussi par le public;
- des points de comparaison et des éléments de complémentarité, entre des lots d'archives séparés par les lieux d'habitation des membres de la famille;
- des possibilités de valoriser l'exploitation des archives par les membres de la famille et le public;
- une solution durable et indépendante des événements de la famille.

Des versements d'archives nouvelles sont possibles selon des modalités à régler entre les deux parties.

La famille est invitée à désigner un ou deux interlocuteurs pour les contacts avec les Archives cantonales vaudoises.

Aspects pratiques

- Une liste des versements devrait être déterminée par les représentants de la famille de façon à dégager une vue d'ensemble et faciliter les accueils
- Chaque provenance différente de lots d'archives reçoit un préfixe (chiffre ou lettre) spécifique à l'intérieur de la cote générique
- Les documents doivent être datés et identifiés par le détenteur (la détentrice) des archives, et regroupés selon leurs parentés dans des enveloppes ou autres contenants. Selon les situations, les Archives cantonales vaudoises mettent à disposition des cartons et des enveloppes.
- Une liste récapitulative des documents est dressée sur la base d'une numérotation des contenants ou des pièces, avec une analyse et des dates correspondantes.
- Les types de documents suivants sont privilégiés :
 - arbre généalogique
 - historiques manuscrits et imprimés
 - mémoires, livres de raison, journaux personnels
 - correspondance (lettres reçues)
 - titres de droit et de propriété
 - pièces d'état civil
 - gestion domestique : comptabilité, dépenses familiales
 - papiers de fonctions
 - titres, diplômes, médailles

- « liber amicorum », dessins
- photographies, albums photographiques
- plans, gravures
- Les documents antérieurs à 1950 seront préférés aux documents plus récents, sans que cela soit un critère déterminant.
- Autant que possible, seul un modèle de convention doit servir aux négociations initiales : donation ou dépôt (modèles en annexe). A partir de ce modèle, les articles peuvent être adaptés en fonction des souhaits des détenteurs (détentrices) d'archives. Cela concerne principalement les délais de consultation. Une convention cadre est signée par les Archives cantonales vaudoises et les représentants de la famille. Une convention est passée avec chaque détenteur (détentrice) d'archives dont les archives forment une unité archivistique particulière.

Mémoire familiale et Mémoire collective se combinent.

Annexe III

Bibliographie de référence pour les fonds privés aux Archives cantonales vaudoises

Présentations particulières des fonds privés

- « Bibliothèque de la Société vaudoise de généalogie », dans *Bulletin généalogique vaudois* 1989, pp. 19-74.
 - Concerne P Société Vaudois de Généalogie.

Gilbert COUTAZ, Beda KUPPER, Robert PICTET, Frédéric SARDET, *Panorama des archives communales vaudoises 1401-2003*, Lausanne, 2003, passim (Bibliothèque historique vaudoise, 124).

- Voir « Au-delà des Archives communales : musées locaux et historiques, parts communales aux Archives cantonales vaudoises », pp. 257-265 (Gilbert COUTAZ).
- Voir « Sociétés locales et vie associative ; Iconographie ; Imprimés et bibliothèques », pp. 307-322 (Robert PICTET et Beda KUPPER).

Gilbert COUTAZ, avec la collaboration de Pierre-Yves FAVEZ et Sandrine FANTYS, Un patrimoine exceptionnel et complexe aux Archives cantonales vaudoise : les archives médiévales, Chavannes-près-Renens, 2002, pp. 45-46.

Gilbert COUTAZ, « Deux personnalités de la recherche historique disparaissaient il y a cinquante ans : Eugène Mottaz et Maxime Reymond », dans *Revue historique vaudoise* 2001, pp. 189-204.

• Concerne Mottaz, pp. 191-196 et P Reymond, pp. 199-201.

Gilbert COUTAZ, « Eclairages sur les archives privées du XVIIIe siècle conservées aux Archives cantonales vaudoises », dans *Pro Saeculo XVIII*°. *Societas Hevetica*, Bulletin 18 juin 2001, pp. 7-17.

Gilbert COUTAZ, « Les Archives de la Tannerie Mercier. Un fonds emblématique de l'histoire industrielle lausannoise aux Archives cantonales vaudoises », dans *Mémoire Vive*. *Pages d'histoire lausannoise* 1999, pp. 187-195.

Michel DEPOISIER, « Un instrument de recherche indispensable : le fonds du généalogiste F(ranz)-Raoul Campiche », dans *Bulletin généalogique vaudois* 1988, pp. 50-74.

Pierre-Yves FAVEZ, « Les implications généalogiques des terriers : l'exemple de Bex en 1430-1432 », dans *Gens de Bex*, 2003, pp. 95-131.

• Concerne PP 779 (Jutigninge, famille)

Pierre-Yves FAVEZ, « Le fonds Dessemontet (Olivier) aux ACV », dans *Bulletin généalogique vaudois* 1999, pp.83-91.

Pierre-Yves FAVEZ, « Les tableaux généalogiques de la collection Dumur », dans Bulletin généalogique vaudois 1992, pp. 14-16.

• Concerne P Dumur 65

Pierre-Yves FAVEZ, « Un intéressant fonds historique et généalogique aux Archives cantonales : P Leuba », dans *Bulletin généalogique vaudois* 1991, pp. 24-36.

Recherches généalogiques d'Olivier Dessemontet aux Archives cantonales vaudoises : le fonds privé P Dessemontet », dans *Bulletin généalogique vaudois* 1995-1996, pp. 129-132.

Viviane von KAENEL, *Histoire patrimoniale et mémoire familiale. L'inventaire des archives de la famille Bouvier (1445)*, Lausanne, 2003, 174 p. (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 31).

• Voir Af 6 et C XVI 33.

Maxime REYMOND, « Les archives de la famille De La Harpe », dans *Revue historique vaudoise* 1928, pp. 411-413.

Frédéric R. ROHNER, « Léon Jéquier (1905-1996), héraldiste », dans *Bulletin généalogique vaudois* 1999, pp. 93-99.

• Concerne le fonds PP 604.

Aurélie ROULET, « Le fonds Tacheron aux ACV », dans *Bulletin généalogique vaudois* 2001, pp. 57-62.

• Concerne le fonds PP 226.

Bases et répertoires de données

Répertoire des fonds d'archives d'entreprises en Suisse et au Liechtenstein, par le Groupe de travail des Archives privées de l'Association des archivistes suisses sur le site des Archives économiques suisses, http://www.ub.unibas.ch/wwz/vsa/vsa-list.htm 56 fonds répertoriés concernant les Archives cantonales vaudoises (état au 25 octobre 2001)

Systematische Übersicht zu den Beständen in den Archiven der Kantone der Schweiz und im Liechtensteinischen Landesarchiv. Etat systématique des fonds d'archives des cantons suisses et de la Principauté du Liechtenstein. Somario sistematico del fondi negli archivi cantonali della Svizzera e nell'Archivio Nazionale del Liechtenstein, publié par l'Association des archivistes suisses et les Archives fédérales suisses, Berne, 2001, pp. 217-234 (canton de Vaud) (Inventare/Inventaires/Inventari/Inventaris Flüchtlingsakten 1930 II, Dossiers de réfugiés 1930-1950 II, Documenti sui rifugiati 1930-1950 II).

Répertoire des fonds imprimés anciens en Suisse, voir http://www.hhch.unizh.ch, comprend un texte de présentation générale de la place des imprimés avant 1901 aux Archives cantonales vaudoises (225 fonds d'archives privées recensés, 9 fonds analysés précisément),

par Gilbert COUTAZ en collaboration avec Hélène DENEBOURG et Jean-Luc ROUILLER.

Fonds ecclésiastiques des archives, par le Groupe de travail des archives ecclésiastiques de l'Association des archivistes suisses, voir http://www.kirchen.ch/archive, 47 références concernent les fonds des Archives cantonales vaudoises (état au 10 septembre 2003).

Inventaire général des archives communales vaudoises avant 1961, voir http://www.archives-cantonales.vd.ch/communes, sous divers descripteurs dont « archives privées » (état au 1^{er} décembre 2003).

Verzeichnis der Quellenbestände zur schweizerischen Militärgeschichte. Bestände der Staatsachive und Nachlässe. Inventaire des fonds relatifs à l'histoire militaire suisses. Fonds des archives. Inventario dei fondi per la storia militare svizzera. Fondi degli archivi cantonali e fondi privati, 1848-2000, herausgegeben, édité, a cura di Rudolf JAUN et Sacha ZALA, Berne, 2004, vol. 1, pp. 248-263, 51 fonds d'archives officiels et privés cités, concernant les Archives cantonales vaudoises.

A paraître

Guide des sources d'architecture et des bureaux techniques de Suisse romande, par les Archives de la construction moderne EPFL-ENAC, SG Ecublens, 1015 Lausanne, 17 fonds d'architectes décrits pour les Archives cantonales vaudoises, http://acm.epfl.ch

Memoriav. Etude sur l'état des collections photographiques en Suisse (« Memobase »), 21 fonds d'archives privés expertisés (11 novembre 1998), 5 fonds d'archives retenus (19 novembre 2002), http://www.memoriav.ch

Repertorium der handschriftlichen Nachlässe in den Bibliotheken und Archiven der Schweiz. Répertoire sommaire des fonds manuscrits conservés dans les bibliothèques et archives de Suisse. Repertorio sommario dei fondi manoscritti nelle Biblioteche e negli archivi della Svizzera, bearb. von Anne-Marie SCHMUTZ-PFISTER (Berne-Bümplitz, 1967, 200 p.). Zweite stark erweiterte Auflage bearbeitet von Gaby KNOCH-MUND, Bâle, 1992, 599 p. (Quellen zur Schweizer Geschichte Abt. IV., VIII a), en cours de refonte sous l'égide de la Bibliothèque nationale suisse et les Archives littéraires suisses, à ce jour 83 références concernent des fonds des Archives cantonales vaudoises.

Liste des dossiers thématiques publiés en complément du Rapport d'activité des ACV

Ces dossiers sont consultables en ligne sur le site internet des ACV (http://www.archives-cantonales.vd.ch)

- 1996: Profils des usagers et documents consultés: enseignements des données statistiques de 1996, pp. 24-31 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Robert Pictet et Christian Gilliéron)
- 1997 : La bibliothèque des Archives cantonales vaudoises ou la place de l'imprimé dans un dépôt d'archives, pp. 29-47 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Michel Depoisier)
- 1998: Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise, pp. 30-42 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration du personnel des ACV et des MAH)
- 1999: Conservation préventive et restauration aux Archives cantonales vaudoises : une chaîne de solidarités, pp. 31-39 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Anne Bellanger)
- 2000 : Coups de projecteur sur le microfilmage aux Archives cantonales vaudoises, pp. 29-42 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Christophe Moratal)
- 2001 : Un patrimoine exceptionnel et complexe aux Archives cantonales vaudoises : les archives médiévales, pp. 32-51 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Pierre-Yves Favez et Sandrine Fantys)
 - Une version longue a paru sous le même titre, en tiré à part, 55 p.
- 2002 : Une approche négligée de l'informatique : l'archivage des données et des documents numériques, pp. 33-55 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Olivier Conne)